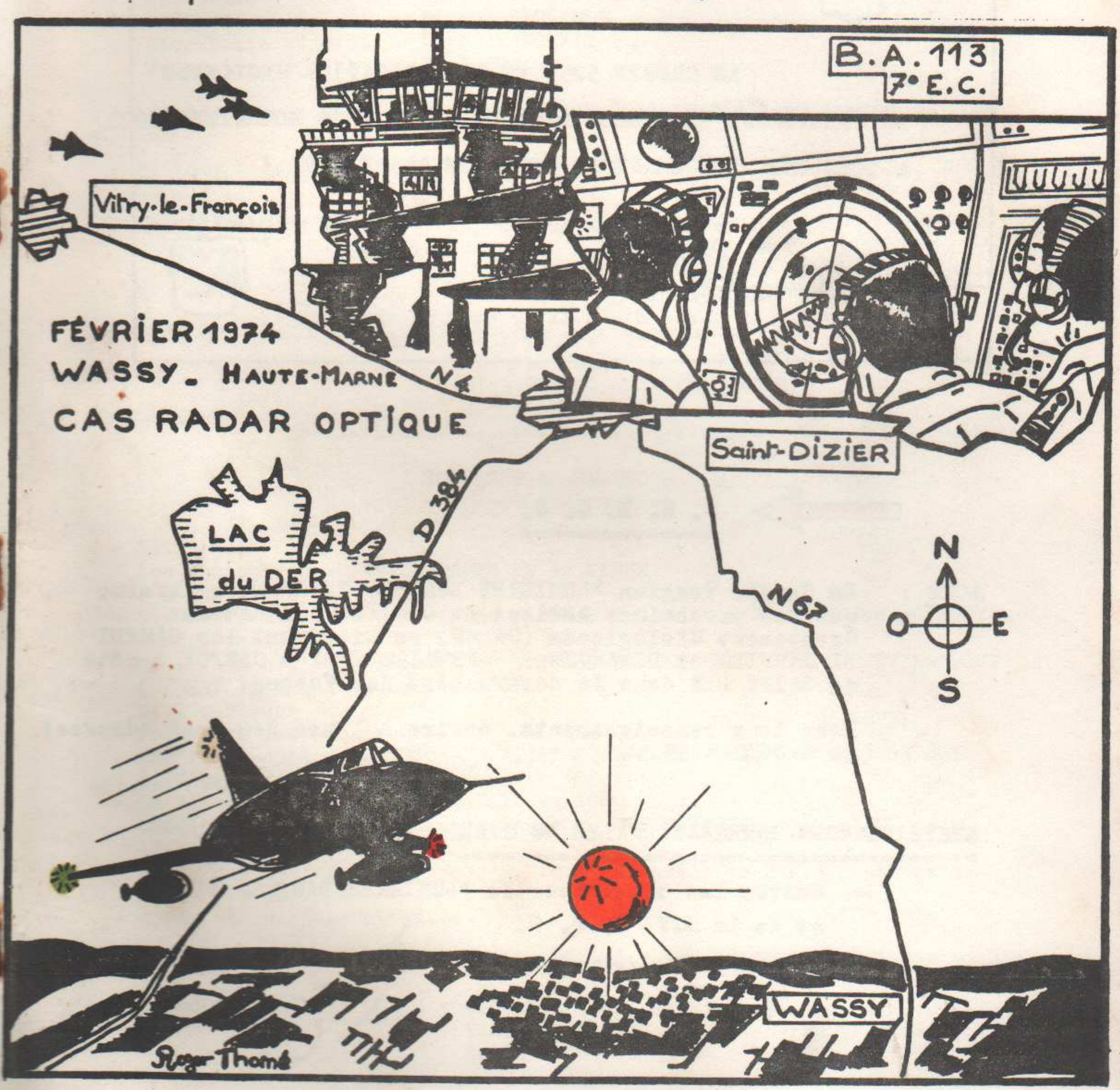
# GROUPE 5255

## Groupe d'Etude et de Recherche sur les OVNI

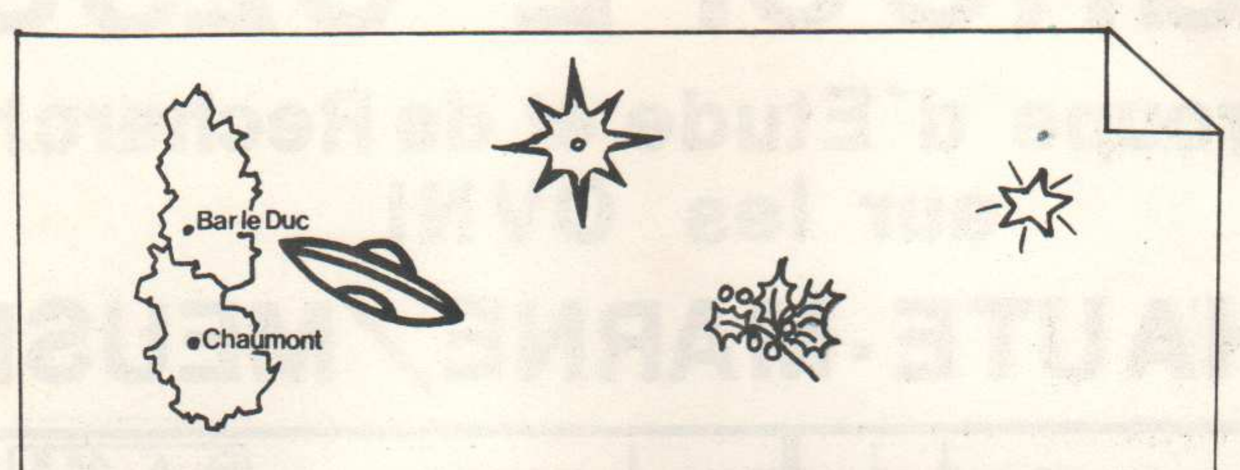
# HAUTE-MARNE / MEUSE




Semestriel

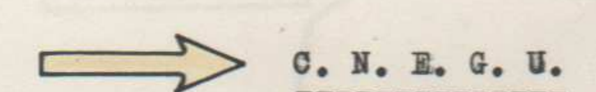
N° 2

DEC. 1980




LE GROUPE 5255 ET LA DELEGATION REGIONALE DU GROUPEMENT "LUMIERES DANS LA NUIT" VOUS SOUHAITENT A TOUS UNE TRES BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1981 !





## C. N. E. G. U.

**NOTE** : Le Cercle Vosgien "LUMIERES DANS LA NUIT" nous informe que les prochaines assises du Comité Nord-Est des Groupement Ufologiques (CNEGU) se tiendront les SAMEDI 31 JANVIER et DIMANCHE 1er FEVRIER 1981 à CLEFCY à côté de SAINT DIE dans le département des Vosges.

Pour tous renseignements, écrire à l'une des deux adresses du GROUPE 5255...

## SURVEILLANCES INTERNATIONALES DU CIEL

- Suivre les directives de "LUMIERES DANS LA NUIT" et de la S.V. E. P. S.

G R O U P E 5 2 5 5

(GROUPE D'ETUDE ET DE RECHERCHE SUR LES O.V.N.I.)

• Délégation régionale du Groupement LUMIERES DANS LA NUIT .

Membre du COMITE NORD-EST DES GROUPEMENTS UFOLOGIQUES

- HAUTE-MARNE / MEUSE -

Asbl. 1901 - Siège social : 20 rue de la Maladière - 52000 CHAUMONT

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=



Adhésion annuelle (y compris abonnement à la revue) : 60 francs

Pour tous versements : C.C.P. GROUPE 5255 1 816 32 B CHALONS/MARNE

CORRESPONDANCE : toute correspondance est à adresser

- pour le Sud de la HAUTE-MARNE : GROUPE 5255
20 rue de la Maladière
52000 CHAUMONT

- pour le Nord de la HAUTE-MARNE
et la MEUSE : GROUPE 5255
La Pointerie n°6
55170 ANCERVILLE-GUE

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

SOMMAIRE du NUMERO 2



=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

## / E D I T O R I A L /

Nous savons tous ce que le bénévolat peut avoir d'ingrat et de frustrant, particulièrement en ufologie : on n'y trouve pas, comme dans la pratique d'un simple "loisir", une satisfaction personnelle, concrète et immédiate, mais on s'y heurte certainement à plus de difficultés et à plus de déboires qu'en tout autre domaine. C'est pourquoi le découragement est compréhensible et pardonnable.

Pourtant, pour qui n'est pas uniquement intéressé par son aspect "sensationnel" aléatoire, la recherche ufologique est passionnante à plus d'un titre. Certains abandonnent cependant, et c'est leur droit. Mais ceux qui continuent dans cette recherche doivent prendre conscience qu'un groupe est un tout, qui a besoin, pour exister, d'un peu du temps et de l'énergie de chacun de ses membres. Aucune aide, si modeste soit-elle, n'est négligeable, et tous ceux qui nous apportent la leur doivent en être ici vivement remerciés.

Quant aux "conseils" qui suivent, s'ils sont connus depuis longtemps, ils semblent, hélas, n'avoir jamais autant été mis en pratique : la preuve en est, s'il en faut, leur floraison récente dans nombre de revues ufologiques. Et comme nul ne peut se prétendre à l'abri du danger, il est bon, à notre tour, de les rappeler.

DIX BONS MOYENS POUR TUER UNE ASSOCIATION

1 - N'assistez jamais aux réunions

2 - Si par hasard il vous arrivait de venir, arrivez en retard

3 - N'oubliez pas de critiquer sans cesse le travail des dirigeants et la passivité des autres

4 - N'acceptez jamais de responsabilité

5 - Fâchez-vous si vous n'êtes pas membre du Conseil d'administration, mais si vous en faites partie, ne faites surtout aucune suggestion

6 - Si on vous demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'avez rien à dire. Après la réunion, dites à tout le monde que vous n'avez rien appris, ou bien dites comment les choses auraient dû se faire

7 - Ne faites que ce qui est absolument nécessaire, mais quand d'autres membres, retroussent leurs manches et donnent leur temps de tout coeur et sans arrière-pensée, plaignez-vous que l'association est conduite par une clique pleine de vanité

8 - Retardez le paiement de votre cotisation aussi longtemps que possible

9 - Ne vous souciez surtout pas d'y amener de nouveaux adhérents

10 - Plaignez-vous qu'on ne publie presque rien sur ce qui vous intéresse, mais n'offrez jamais d'écrire un article, de faire une suggestion ou de présenter un rédacteur

Etc... car cette liste est loin d'être exhaustive

A chacun, maintenant, de méditer là-dessus. Enfin surtout, à chacun de faire un effort de collaboration et de responsabilité, pourvu qu'il souhaite réellement voir le groupe poursuivre activement sa tâche ufologique.

Christine ZWYGART

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

## LES HUMANOIDES EN HAUTE-MARNE ET EN MEUSE

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

par René THOME (GROUPE 5255)

Pour la première fois, nous allons ouvrir un dossier consacré aux êtres humanoïdes observés dans nos deux départements.

A notre connaissance, nous possédons, dans nos enquêtes ou archives, sept cas où de tels êtres furent observés. Ces cas sont répartis géographiquement de la façon suivante :

- Pour la HAUTE-MARNE, cinq observations : deux en Octobre 1954, une en 1956 et deux en 1975. Deux autres cas pourraient s'y ajouter.

. Il s'agit tout d'abord de l'observation de MERTRUD, le 10 Octobre 1954, où un cantonnier se rendant à son travail affirma avoir vu un petit être poilu, vêtu d'une jaquette ou d'un corset orange. le petit pilote rentra précipitemment dans une sorte de cigare avec hublots, posé au sol, qui décolla aussitôt à l'approche du témoin. Des traces laiteuses furent trouvées sur place par la Gendarmerie.

La suite de cette affaire et l'enquête menée à l'époque dans un climat de psychose de la soucoupe et de suspicion envers les nombreux témoins de cas similaires, suspicion appuyée par une presse avide de sensation et ne se gênant pas pour tourner en ridicule ces témoins aux yeux du public, firent que cette "rencontre" fut considérée comme un canular monté de toutes pièces par le témoin pour excuser un retard au travail. (Nous pensons faire une étude sur ce cas dans un prochain numéro).

. La deuxième affaire, plus récente, serait celle de CHAMOUILLEY, en date du 10 Octobre 1976.

Une jeune fille d'Eurville, Mlle T..., qui se rendait à Cousances-les-Forges pour voir son fiancé, aperçut, à la sortie de CHAMOUILLEY, au lieu-dit "La Forge Haute", dans la lumière du phare de sa mobylette, un être de très haute taille qui se tenait au milieu de la route et qui s'avança, les bras tendus, dans sa direction.

L'humanoïde mesurait plus de deux mètres. Il était tête nue et portait de très longs cheveux blonds. Le témoin remarqua, sur son visage, quelquechose comme des lunettes de soudeur. Il était vêtu d'une combinaison phosphorescente d'une seule pièce qui réfléchissait la lumière.

Le moteur de sa mobylette ayant des ratés et ralentissant son allure, la jeune fille, au bord de l'épouvante, arrêta son véhicule, le mit dans le fossé bordant la route et s'enfuit pour aller se réfugier chez des amis résidant à Chamouilley.

Revenant le lendemain, elle trouva sa mobylette intacte au même endroit. L'humanoïde observé la veille se trouvait sur une portion de la route faisant 150 mètres en ligne droite. Cette portion est délimitée par deux virages très serrés et réputés dangereux.

L'enquête étant encore actuellement inachevée, nous ne pouvons nous prononcer d'une façon définitive sur cette affaire.

- Le département de la MEUSE ne possède que deux observations connues, la première en automne 1951 et la seconde en Juin 1975. Toutes deux se sont déroulées dans le même village.

Des sept observations établies pour nos deux départements, il résulte que le nombre d'humanoïdes observés varie de 1 à 2 individus selon le cas.

Morphologiquement, ces êtres sont anthropomorphes. En général, la station est verticale. Une tête et quatre membres sont identifiés dans 6 cas.

Seule l'observation du 2 Février 1975, au Bois du Ham, sur la rive du LAC du DER, diffère par le fait que les témoins observèrent, aux jumelles, une tête lumineuse sans détails apparents sur un corps massif dépourvu de bras et de jambes. Cet ensemble faisait penser à une silhouette de tir de l'armée.

Nous allons voir en détail ces êtres humanoïdes, mais non ufonautes (sachant que les humanoïdes font partie intégrante du phénomène O.V.N.I. ou U.F.O.), car ici, dans nos deux départements, sur sept observations, trois seulement font état d'un O.V.N.I. à proximité : il s'agit, pour la HAUTE-MARNE, des cas de NEUILLY-L'EVEQUE (15 Octobre 1954 : un engin en forme de bol renversé est observé) et de MONTLANDON (19 Octobre 1954 : un disque volant est posé au sol), et pour la MEUSE, du cas de DUGNY-SUR-MEUSE (en automne 1951 : sphère lumineuse posée au sol).

Pour les autres observations, les témoins ne se rappellent pas de la présence d'un engin quelconque, posé dans les parages, ou à proximité immédiate des êtres humanoïdes.

Sur l'ensemble des observations, nous en comptons trois nocturnes et quatre diurnes. Elles se situent dans une fourchette horaire comprise entre 0h30 et 21h, soit par ordre chronologique : (1) 0h30 - (2) 6h30 - (3) 11h30 - (4) 7h - (5) 0h30 - (6) 18h30 - (7) 21h.

Les mois prédominants sont Janvier, Février, Juillet et Octobre. On remarquera que ces mois prédisposent à l'observation, tant par la présence d'un ciel dégagé et étoilé, que par une assez bonne période d'ensoleillement pour les mois de Juillet et Octobre. Claude POHER l'a démontré également dans son étude statistique.

Sur ces sept cas d'observation, cinq sont le fait d'adultes, et les deux autres ont des enfants pour témoins (à MONTLANDON, une fillette de 14 ans, et à DUGNY-SUR-MEUSE, une fillette de 11 ans).

La taille des individus observés varie de 1,20m à 3m. Mis à part la deuxième observation de DUGNY-SUR-MEUSE, aucun échange verbal n'eut lieu avec les témoins.

Voyons ces cas d'humanoïdes par année :

- Cas n° 1 (MEUSE) : courant de l'automne 1951. Dans la cour intérieure des usines des Fours à Chaux de DUGNY-SUR-MEUSE, près de Verdun, un groupe d'ouvriers s'affaire à charger un camion. Il est Minuit passé. Soudain, le tapis roulant qui amène la chaux s'arrête, les moteurs disjonctent, la lumière s'éteint dans l'usine. Dans l'obscurité, le groupe d'ouvriers voit apparaître un globe rouge-orangé, posé au sol. Brusquement, une "dame" sort du globe. Selon les témoins, l'entité est très belle, de type nordique. Elle porte de longs cheveux qui lui tombent sur les épaules. Ses vêtements se composent d'une longue robe bleu pastel, ceinturée. La "dame" semble sourire. Elle tient un petit enfant dans ses bras, qui lui sourit et lui caresse la joue. Puis tout disparaît devant les témoins médusés. Une étrange impression de froid se fait sentir, comme à l'intérieur d'un frigo de boucherie diront les témoins. Enfin, la lumière clignote et se rallume, les ouvriers se concentrent et reprennent leur travail.

En aucun cas ces derniers ne feront un rapprochement quelconque avec la Vierge Marie. Seul un ouvrier de souche polonaise, très pieux, pensa que la "dame" était la Vierge avec son Enfant.

(Source : GROUPE 5255)

- Cas n° 2 (HAUTE-MARNE) : le Samedi 15 Octobre 1954, un employé maçon de NEUILLY-L'EVEQUE qui se rendait à son travail à Chalindrey, à vélo, aperçut, à 150m du bord de la chaussée, un étrange homoncule haut de 1,50m à peine. Surpris, le témoin ralentit l'allure. Il vit alors le petit individu se diriger vers un engin ayant la forme d'un bol renversé. Il affirme que l'objet avait 1m de hauteur et 2,50m de diamètre. Le petit être dépassait de plus d'une tête le disque dans lequel il prit place.

Dès qu'il y fut installé, la machine glissa doucement sur le terrain de la pâture, sur une distance de 20 à 30 mètres, puis, brusquement, s'éleva dans les airs sans émettre aucun son. L'objet se perdit dans le brouillard qui recouvrait la vallée, ce matin-là, vers les 6h. Il n'y eut pas d'enquête de Gendarmerie à l'époque.
(Source : "La Haute-Marne Libérée" du 18 Octobre 1954)

- Cas n° 3 (HAUTE-MARNE) : le 19 Octobre 1954, quelques jours après Neuilly-l'Evêque, c'est une fillette de MONTLANDON, la petite G..., âgée de 14 ans, qui aurait vu une soucoupe, ou tout au moins un mystérieux engin, se poser à quelques dizaines de mètres d'elle.

L'enfant gardait les vaches dans un champ assez éloigné du pays lorsqu'elle aperçut, vers Midi, un appareil en forme de disque volant, qui atterrit non loin d'elle puis roula jusqu'à la corne d'un bois très proche, avant de s'élever à nouveau dans les airs.

Un homme habillé d'une sorte de soutane blanche pilotait la soucoupe. La Gendarmerie de Langres, avertie, aurait procédé à une enquête. Aucune contradiction n'aurait été relevée dans le récit de la fillette qui a bien vu quelquechose. Les investigations des enquêteurs n'ont pas permis de relever des traces sur les lieux de l'atterrissage.

Le secret le plus complet avait été jusqu'ici tenu sur cette affaire. Mais, dans nos villages, tout finit par se savoir, et les habitants de Montlandon se demandent bien quel étrange appareil a pu choisir le territoire de leur commune comme terrain d'atterrissage.
(Source : "Le Haut-Marnais Républicain" du 29 Octobre 1954)

- Cas n° 4 (HAUTE-MARNE) : été 1956 (date exacte oubliée par le témoin). Un matin de l'été 1956, vers 7h, une femme se rendit dans la FORET de MARSOIS, non loin du Hameau de Mauvaignant, près de Nogent-en-Bassigny, pour y faire une cueillette de champignons et y récolter de l'herbe pour ses lapins.

S'étant engagée dans une tranche assez large, alors qu'elle était arrivée à proximité d'un dolmen, "La Pierre Alot", elle aperçut, à 100m devant elle environ, deux petits personnages qui avançaient dans sa direction.

Mme L... pensa à des enfants et poursuivit sa marche. Mais au fur et à mesure qu'elle se rapprochait d'eux, elle se rendait compte qu'ils n'y ressemblaient guère. Dépassant le dolmen, elle s'arrêta et, brusquement, les deux petits personnages s'arrêtèrent également et se mirent à la regarder. Ils se tenaient alors à 10 ou 15m d'elle, ce qui fait qu'elle put les détailler assez bien.

Les deux petits êtres étaient hauts de 1,20m. Ils avaient un corps massif et ramassé, des jambes courtes, minces et arquées. Ils étaient vêtus de combinaisons blanches moulantes, sans aucune couture ni système de fermeture. Leurs mains étaient recouvertes de mitaines noires ne laissant apparaître aucun doigt. Ils étaient chaussés de "bottines" noires. Leur tête était prise dans un casque noir et rond, échancré vers le haut, et une visière transparente masquait leur visage dont le témoin ne put voir aucun trait. Mme L... nota seulement de légers reflets du soleil sur cette visière.

Après quelques secondes de surprise, Mme L... leur demanda : "Qui êtes-vous?". Elle n'obtint pas de réponse, les deux êtres se contentant de l'observer en silence, bougeant leur tête de bas en haut et de haut en bas. Ils ne manifestèrent aucun signe d'hostilité ou d'agitation, mais plutôt une curiosité mêlée d'une certaine indifférence. Puis ils bougèrent légèrement leurs bras, s'en retournèrent sur eux-mêmes, et s'enfoncèrent tranquillement dans les épais taillis qui bordaient la tranche, s'y frayant un chemin de façon tout à fait ordinaire. Leur démarche était celle d'un homme normal. Le témoin entendit le bruit de leurs pas et des branches brisées sur leur passage.

Lorsqu'ils eurent disparu, Mme L... reprit sa cueillette. Durant la rencontre, elle ne ressentit aucun effet physique, mais seulement un certain malaise fait de surprise et d'anxiété mêlées. Son coeur battait assez fort et elle était tendue, mais jamais elle ne fut prise de panique.
(Source : GROUPE 5255)

- Cas n° 5 (HAUTE-MARNE) : 2 Février 1975. Suite à une série complexe d'observations effectuées en bordure du LAC du DER, au Bois du Ham, un groupe de trois personnes s'était réuni, ce soir-là, dans les mêmes lieux, pour y faire une nuit de veille.

La température était fraîche et humide, le ciel étoilé avec quelques nuages épars. Arrivé à l'embranchement du chemin forestier menant au lac, le groupe observa, à 25 mètres de distance, une sphère lumineuse d'une couleur blanche opaline, d'un diamètre de 50cm.

Le phénomène évoluait au ras du sol et semblait "fuir" devant les témoins qui s'en approchaient. La sphère se dirigea vers un bosquet d'arbres, en lisière du Bois du Ham. Le groupe l'observa au travers des taillis puis tout disparut. Quelques minutes plus tard - il était 0h30 - une puissante lumière jaillit du sol à 250 mètres des témoins.

Cela ressemblait à deux puissants faisceaux de D.C.A. Puis le tout s'estompa pour laisser apparaître une silhouette, fantômatique, lumineuse, de très haute taille. Aux jumelles, cela faisait nettement penser à une silhouette de tir de l'armée. "On dirait une énorme tête sur un corps massif". Aucun détail ne fut remarqué sur cette forme blanche qui avançait vers le bois en un mouvement de balance. Aucun bruit ne fut perçu pendant la durée de l'observation. Des photos infra-rouge furent prises, mais les résultats ne purent être exploités. En tenant compte de la distance des témoins au phénomène, la forme lumineuse avait entre 2,50m et 3m de haut.

Après la disparition du phénomène, le groupe des trois témoins se rendit immédiatement sur les lieux présumés de ses évolutions. Rien de particulier ne fut remarqué, aucune trace. Poursuivant leur nuit de veille, les trois témoins ne virent plus rien d'autre.

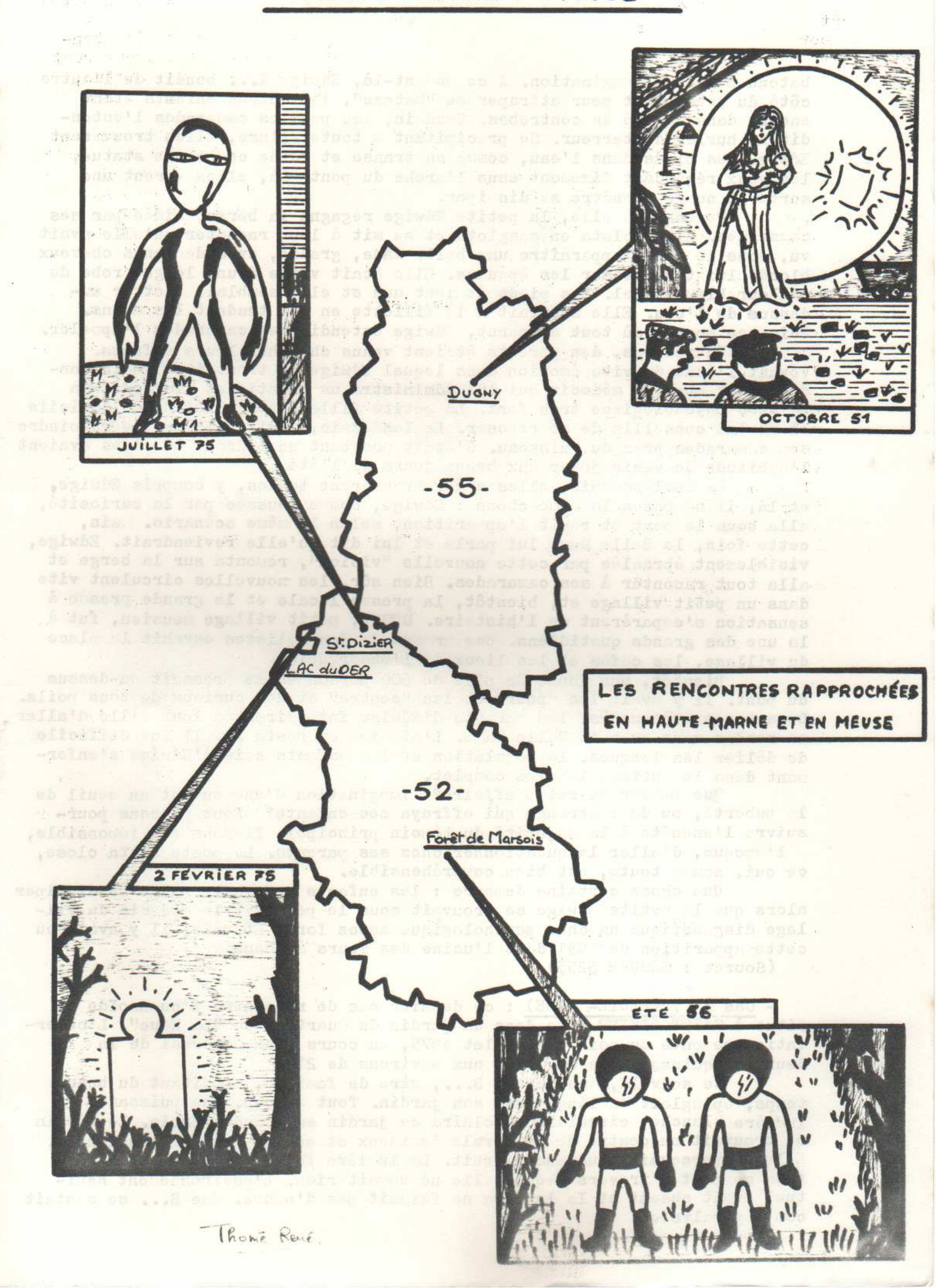
Le lendemain, 3 Février, c'est devant six personnes que se manifesta à nouveau la silhouette lumineuse, et cela au même endroit. Même aux jumelles, aucun détail ne fut noté sur le visage ou sur le corps massif. Sa couleur était d'un blanc incandescent.

Cette fois-ci, deux personnes se détachèrent du groupe pour s'approcher du phénomène par un sentier qui passait juste derrière. Arrivés à 15 mètres des lieux, le coeur battant, tendus nerveusement au maximum et retenant leur souffle, les deux témoins virent une sorte de cylindre de lumière froide qui tournait lentement sur lui-même dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. Il se tenait en station verticale et avait plus de 3m de hauteur sur 70 cm environ de section. Deux ou trois photos furent prises, mais là aussi, les résultats de l'infra-rouge furent peu convaincants. On pense que la courte distance entre le phénomène et l'appareil-photo fit que la pellicule subit un puissant rayonnement qui brûla les clichés. Puis le cylindre augmenta soudainement sa rotation, et, en l'espace de deux à trois secondes, disparut sur la rive opposée. Rien d'autre ne fut observé cette nuit-là.
(Source : GROUPE 5255)

- Cas n° 6 (MEUSE) : dans le village de DUGNY-SUR-MEUSE, près de Verdun. Cette fois-ci, ce n'est pas dans les usines du Four à Chaux, comme en 1951, mais dans la campagne, non loin du village, que se déroula cette série d'observations.

Un jour de Juin 1975, en fin d'après-midi, un groupe d'enfants du village âgés de 7 à 12 ans, parmi lesquels la petite Edwige K... qui a 11 ans, jouait près du ruisseau appelé le "Franc-Banc". Il était 17h lorsqu'ils arrêtèrent leurs jeux pour goûter. Puis quelques-uns s'amusèrent à jeter des papiers et autres emballages dans le ruisseau, improvisant un

# HAUTE-MARNE / MEUSE



bateau par leur imagination. A ce moment-là, Edwige K... bondit de l'autre côté du petit pont pour attraper ce "bateau", les autres enfants étant encore dans le pré en contrebas. Soudain, ses petites camarades l'entendirent hurler de terreur. Se précipitant à toute allure, elles trouvèrent Edwige les pieds dans l'eau, comme en transe et raide comme une statue, les yeux regardant fixement sous l'arche du pont. Là, elles virent une sorte de nuage bleuâtre se dissiper.

Revenant à elle, la petite Edwige regagna la berge, aidée par ses camarades. Elle éclata en sanglots et se mit à leur raconter qu'elle avait vu, sous le pont, apparaître une belle dame, grande, avec de longs cheveux blonds lui tombant sur les épaules. Elle était vêtue d'une longue robe de couleur bleu pastel. Ses pieds étaient nus et elle semblait flotter au-dessus de l'eau. Elle souriait à la fillette en lui tendant les mains. Puis, au moment où tout disparut, Edwige entendit ses camarades l'appeler.

Entretemps, des parents étaient venus chercher leurs enfants. Voyant l'état de vive émotion dans lequel Edwige se trouvait, ils la conduisirent chez le médecin qui lui administra un sédatif et diagnostiqua un choc psychologique très fort. La petite fille fut ramenée à son domicile où on lui conseilla de se reposer. Le lendemain, Edwige n'alla pas rejoindre ses camarades près du ruisseau. C'était pourtant un endroit où elles avaient l'habitude de venir jouer aux beaux jours de l'été.

Le surlendemain, elles s'y retrouvèrent toutes, y compris Edwige, et là, il se passa la même chose : Edwige, comme poussée par la curiosité, alla sous le pont et revit l'apparition, selon le même scénario. Mais, cette fois, la Belle Dame lui parla et lui dit qu'elle reviendrait. Edwige, visiblement ébranlée par cette nouvelle "vision", remonta sur la berge et alla tout raconter à ses camarades. Bien sûr, les nouvelles circulent vite dans un petit village et, bientôt, la presse locale et la grande presse à sensation s'emparèrent de l'histoire. DUGNY, petit village meusien, fut à la une des grands quotidiens. Une armada de journalistes envahit la place du village, les cafés et les lieux de l'observation.

Bientôt, une foule de plus de 600 personnes se pressait au-dessus du pont. Il y avait les "pour" et les "contre" et des curieux de tous poils. Devant ces évènements, les parents d'Edwige interdirent à leur fille d'aller au rendez-vous avec la Belle Dame. L'affaire en resta là. Il fut difficile de délier les langues, la population et les enfants amis d'Edwige s'enfermant dans le mutisme le plus complet.

Que penser de cette affaire? Imagination d'une enfant au seuil de la puberté, ou dame étrange qui effraya ces enfants? Nous pensons poursuivre l'enquête à la majorité du témoin principal. Il nous fut impossible, à l'époque, d'aller la questionner chez ses parents. La poste resta close, ce qui, somme toute, est bien compréhensible.

Une chose certaine demeure : les enfants ont vu le nuage se dissiper alors que la petite Edwige se trouvait sous le pont, et le médecin du village diagnostiqua un choc psychologique assez fort. Et puis, il y avait eu cette apparition de 1951 dans l'usine des Fours à Chaux.

(Source : GROUPE 5255)

- Cas n° 7 (HAUTE-MARNE) : ce dernier cas de rencontre d'humanoïde se situe à SAINT-DIZIER même dans un jardin du Quartier de "La Noue". L'observation remonte au mois de Juillet 1975, au cours d'un Mercredi de la deuxième quinzaine de ce mois, aux environs de 21h.

Ce soir-là, Mme Carmen B..., mère de famille, profitant du beau temps, épinglait du linge dans son jardin. Tout à coup, une puissante lumière blanche, circulaire, éclaira ce jardin en grande partie. Le témoin se trouvait au centre de ce cercle lumineux et en fut très impressionnée. Elle ne percevait plus aucun bruit. La lumière formait un mur circulaire très compact à travers lequel elle ne voyait rien. L'environnement habituel était absent et la lumière ne faisait pas d'ombre. Mme B... se sentait comme paralysée.

Soudain, sans avoir entendu le moindre bruit, elle eut le sentiment d'une présence derrière elle, tout près. Regardant de côté, elle découvrit, à 50cm d'elle, un curieux petit personnage. Sa taille n'atteignait pas 1m de hauteur. Il était immobile et regardait intensément le témoin au bord de la panique. Son regard était hypnotique, avec deux yeux étranges, sans cils, sourcils ni paupières et dont les iris étaient absents; ils couvraient presque entièrement le visage et ne clignaient pas.

Le petit être était vêtu d'une sorte de combinaison d'une seule pièce qui lui couvrait également la tête comme une cagoule. L'ensemble était de couleur kaki clair. Son corps était assez bien proportionné, les bras un peu plus longs que la normale. Seule la tête paraissait plus grosse, en forme d'oeuf. Le témoin ne se souvient que très vaguement des mains qui semblaient longues. Quant aux yeux, ils étaient de couleur jaune, lançant des éclats et des étincelles; ils étaient brillants, comme éclairés de l'intérieur par une lampe. C'est par ce regard que le petit être exerçait son pouvoir sur le témoin. Cette dernière, au bord de la crise nerveuse, courut se réfugier dans la cuisine de sa maison. Elle traversa le mur opaque de lumière sans être incommodée.

Encore tremblante, c'est avec difficulté qu'elle raconta ce qu'elle venait de voir à son mari. Celui-ci sortit, mais il n'y avait plus rien dans le jardin : tout avait disparu. Le lendemain, Mme B... ne retrouva pas la lampe électrique qu'elle avait laissée sur un banc, près de l'endroit où s'était tenu le petit être.

Lors de l'enquête, on apprit qu'une locataire et son mari, demeurant non loin du jardin, avaient remarqué, quelque temps auparavant et pendant plusieurs nuits, que les lieux étaient violemment éclairés par de puissants projecteurs blancs, sans source visible.

Une maison jouxtant cet endroit prit feu sans explication rationnelle possible, après enquête des pompiers et de la police. Cette habitation est actuellement sans locataires.

(Source : GROUPE 5255)

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

## N O S   A C T I V I T E S

Deux projets sont actuellement en cours d'étude :

- une exposition à la MAISON DU LAC, à GIF-AUMONT-CHAMPAUBERT, du 9 au 30 Juin, sur les phénomènes O.V.N.I. dans le secteur du Lac du DER-CHANTECOQ, avec animation pendant les week-ends

- un camp d'observation, près de NOGENT-EN-BASSIGNY (Hte-Marne), probablement entre le 14 Juillet et le 15 Août. Cela reste à confirmer ultérieurement.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez d'ores et déjà nous le faire savoir : votre aide et votre participation, sous quelque forme que ce soit, seront les bienvenues. Nous attendons aussi vos idées et vos suggestions. Merci à tous.

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

OBSERVATION DIURNE DE DEUX HUMANOIDES
DANS LA FORET DE MARSOIS (HAUTE-MARNE) EN 1956

Enquête de Lionel DANIZEL
Illustrations de Roger THOME
(GROUPE 5255)

- Date : Juin, Juillet ou Août 1956
- Heure : 7h du matin
- Lieu : FORET de MARSOIS, non loin du Hameau de Mauvaignant (secteur de Nogent-en-Bassigny, HAUTE-MARNE), à proximité d'un dolmen : "La Pierre Alot"
- Témoin : Mme L., de NOGENT (anonymat demandé) 52 ans à l'époque des faits

LA RENCONTRE

Mme L. qui avait l'habitude d'effectuer de longues randonnées matinales dans les champs et les bois, était partie à pieds depuis Nogent, à la recherche de champignons et d'herbe pour ses lapins. Il était environ 7h du matin. Le ciel était clair et dégagé et la température clémente.

Dans la Forêt de Marsois, elle s'engagea dans une tranche assez large. Alors qu'elle était arrivée à proximité d'un dolmen, "La Pierre Alot", qui borde cette tranche, elle aperçut, à peut-être 80 ou 100m d'elle, venant dans sa direction, deux petits personnages qui marchaient tranquillement l'un derrière l'autre, suivant le bord de la tranche. Elle pensa tout d'abord à des enfants et poursuivit sa marche, sans appréhension. Mais au fur et à mesure qu'elle se rapprochait d'eux, elle se rendit compte qu'ils n'y ressemblaient guère.

Après avoir dépassé le dolmen de quelques mètres, elle s'immobilisa et, brusquement, ils s'arrêtèrent également devant elle et se mirent à la regarder fixement. Ils se tenaient alors à 10 ou 15m d'elle, ce qui fait qu'elle put les détailler assez bien.

Les deux petits êtres faisaient environ 1,20m de hauteur et avaient le corps massif et ramassé. Les jambes étaient courtes, minces et arquées. Ils portaient des sortes de combinaisons blanches, moulantes, sans aucune couture ni boutons visibles, du moins à cette distance. Leurs mains étaient recouvertes de mitaines noires ne laissant apparaître aucun doigt. Leurs pieds étaient chaussés de "bottines", noires également, et leur taille était entourée d'un ceinturon de même couleur. Leur tête était prise dans un casque noir et rond, échancré vers le haut, et une visière, semblant transparente, masquait leur visage dont le témoin ne put voir aucun trait. Mme L. nota seulement de légers reflets sur cette visière.

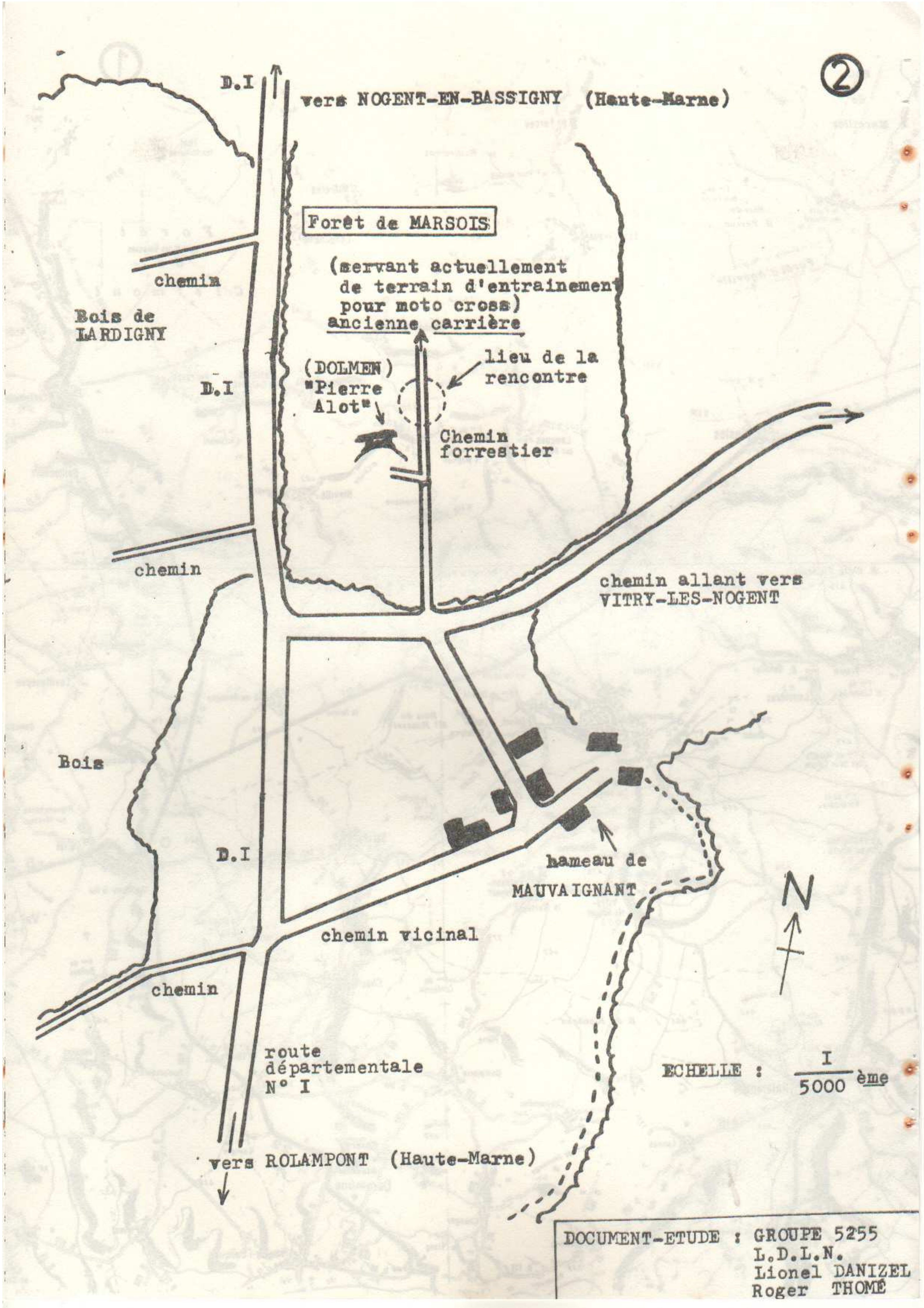
Après quelques secondes de surprise, elle s'adressa à eux : "Qui êtes-vous?" demanda-t-elle. Elle n'obtint pas de réponse, les deux êtres se contentant de continuer à l'observer en silence, bougeant simplement leur tête de bas en haut et de haut en bas. Ils ne manifestèrent aucun signe d'hostilité ou d'agitation, mais plutôt, semble-t-il, une curiosité mêlée d'une relative indifférence.

Puis ils bougèrent légèrement leurs bras, s'en retournèrent normalement sur eux-mêmes, et s'enfoncèrent tranquillement dans les épais taillis qui bordaient la tranche, s'y frayant un chemin de façon tout à fait ordinaire, leur démarche étant celle d'un homme normal. Le témoin entendit le bruit de leurs pas et des branches brisées.

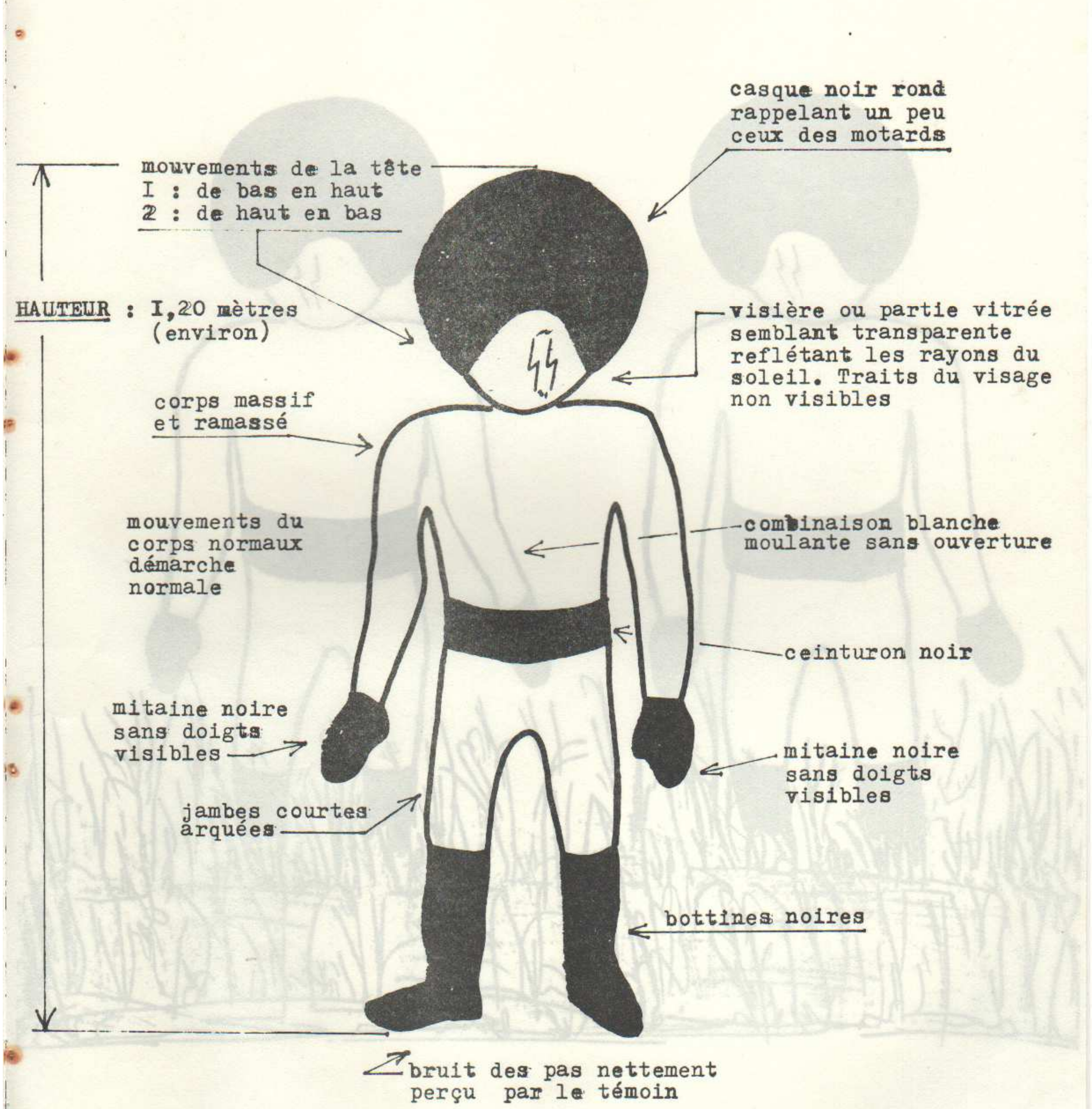
Lorsqu'ils eurent disparu, Mme L. reprit sa cueillette. Au cours de cette rencontre, elle n'avait ressenti aucun effet physique, mais seulement un certain malaise, fait de surprise et d'anxiété mêlées. Son coeur battait



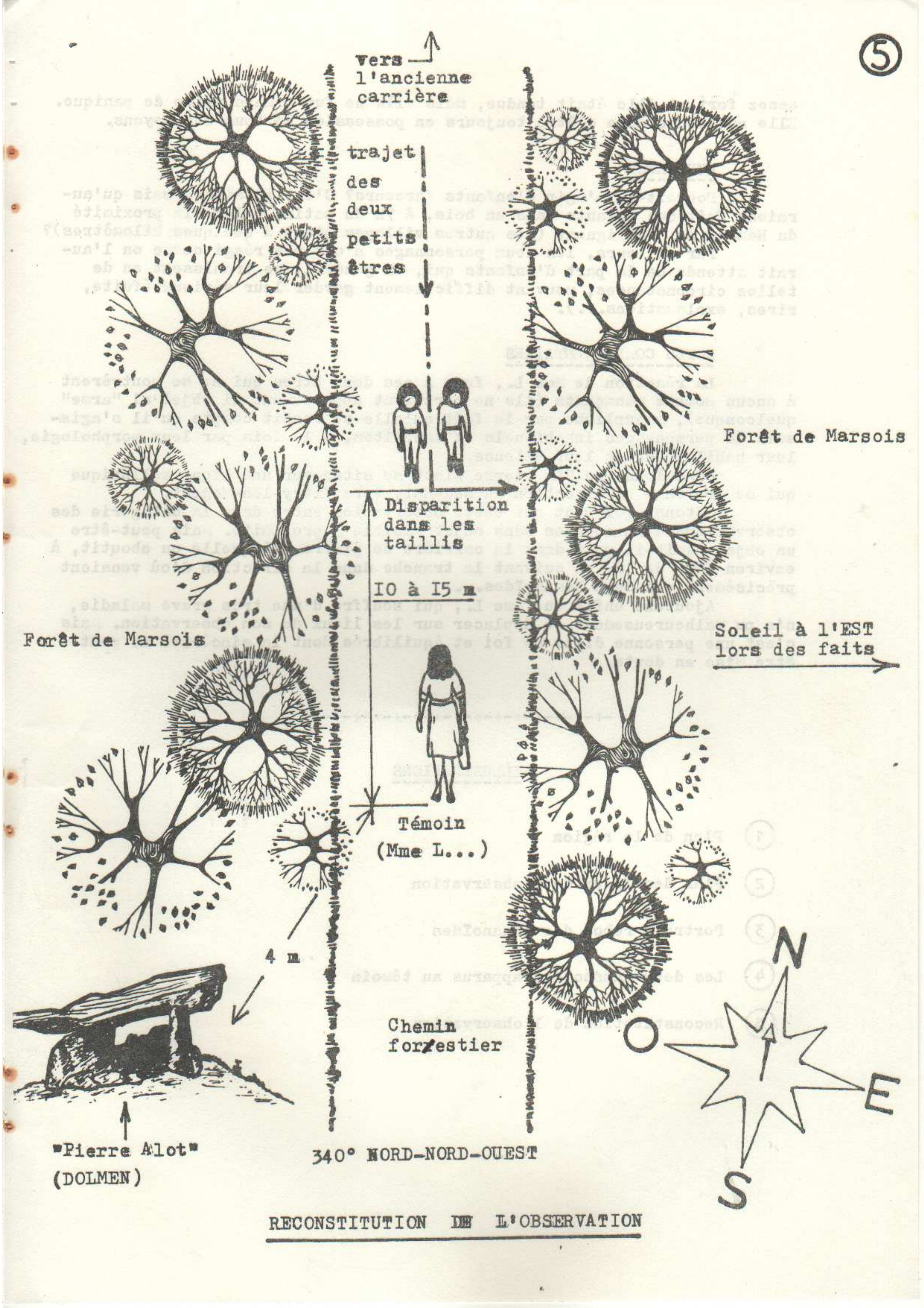
1
Bois de Mareilles
Bois de
Forcey
Raillemont
Pont Minard
Millieres
Thol-les-Millieres
Le Puits des Mézes
Bois du H' Perron
Esnouveaux
Longchamp
Forêt d'Ageville
Forêt de Clefmont
Mennouveaux
B. de la Craie
Cuves
Buxières les-Clefmont
Perrusse
Clefmont
D 417
D. 230
Biesles
Lanques sur-Rognon
F du Val d'Orsoy
F du Magnien
d Arcémont
Daillecourt
Ninville
Donnemarie
Mandres
B du Chanoi
Pincourt le Bas
Noyers
B. de la Faseule
Sarcey
Pincourt le Haut
Essey-les-Eaux
Noyers-le Bas
B. du Vernon Fays
Poulangy
Traire
R. Rondelet
F de la Gênevroie
Louvières
La Perriere
Les Baraques
F de Plesnoy
F de l'Abondance
Bois du Mt Roussel
Is-en-Bassigny
Lavilleneuve
Courcelles
NOGENT
Odival
St Sulpice
la Scierie
F de Marsois les Deux Eglises
Marsois le Bas
Nogent-le-Bas
Forêt de Marsois
Bois du Defois
F de la Renardière
Mn de la Forge
Mn de l'Osiere
Provencheres sur Meuse
Vesaignes-sur-Marne
Nécropole
Moulin
la Rochelle
Sarrey
D. 107
Epinant
Mauvaignant
Poinson-les-Nogent
Thivet
Vitry-lès-Nogent
la Montagne
Montigny-le-Roi
Val-de-
le Chêne
Chaumont
F des Charmes
Grandvaux
Mont Torcelin
F de Belfays
H. de Montet
Aérodrome Rolampont
B. du Rienbeau
Confévron
Pierre
Dampierre
Frécourt
Chapelle N.D. de Lorette
Bonnecourt
Récourt
Cotellerie des Belles Ondes
Rolampont
Charmoilles
Chanteroy
Lannes
Molion
Réserve de Combe Blanche
Commune
Changey
Charmes
Etang
Neuilly-l'Evêque
Chanoy
Marne
Saône


②
D.I
vers NOGENT-EN-BASSIGNY (Haute-Marne)
Forêt de MARSOIS
(servant actuellement de terrain d'entrainement pour moto cross)
ancienne carrière
chemin
Bois de LARDIGNY
(DOLMEN) "Pierre Alot"
lieu de la rencontre
D.I
Chemin forrestier
chemin
chemin allant vers VITRY-LES-NOGENT
Bois
D.I
hameau de MAUVAIGNANT
N
chemin vicinal
chemin
route départementale N° I
ECHELLE : I/5000 ème
vers ROLAMPONT (Haute-Marne)
DOCUMENT-ETUDE : GROUPE 5255
L.D.L.N.
Lionel DANIZEL
Roger THOMÉ

PORTRAIT ROBOT DES DEUX HUMANOIDES




4




RECONSTITUTION DE L'OBSERVATION

assez fort et elle était tendue, mais elle ne fut jamais prise de panique. Elle eut conscience d'être toujours en possession de tous ses moyens.

## HYPOTHESE

Pouvait-il s'agir d'enfants farceurs? C'est possible, mais qu'auraient fait des enfants dans un bois, à 7h du matin, malgré la proximité du Hameau de Mauvaignant (les autres villages étant à quelques kilomètres)?

Par ailleurs, les deux personnages n'ont pas réagi comme on l'aurait attendu de la part d'enfants qui, en général, se trahissent en de telles circonstances, pouvant difficilement garder leur sérieux (fuite, rires, exclamations...).

## NOTES COMPLEMENTAIRES

La réaction de Mme L., face à ces deux êtres qui ne se montrèrent à aucun moment menaçants (ils ne portaient apparemment ni objet ni "arme" quelconque), s'explique par le fait qu'elle se rendit compte qu'il s'agissait de personnages inhabituels et insolites, à la fois par leur morphologie, leur habillement et leur silence.

Signalons que "La Pierre Alot" se situe sur une ligne tellurique qui se prolonge en direction du Sud-Est, vers Vitry-les-Nogent.

Notons également que cette observation entre dans la catégorie des observations d'humanoïdes sans objet visible à proximité. Mais peut-être un objet était-il posé dans la carrière de pierre à laquelle on aboutit, à environ 400m de là, en suivant la tranche dans la direction d'où venaient précisément ces deux humanoïdes...

Ajoutons enfin que Mme L., qui souffre d'une très grave maladie, n'a pu malheureusement se déplacer sur les lieux de son observation. Mais c'est une personne digne de foi et équilibrée dont la sincérité ne peut être mise en doute.

-+-+-+-+-+-+-+-+-+-+-+-+-+-+-+-+-+-+-

## ILLUSTRATIONS

1. Plan de la région
2. Plan des lieux de l'observation
3. Portrait robot des humanoïdes
4. Les deux humanoïdes apparus au témoin
5. Reconstitution de l'observation

Observation d'un phénomène aérien non identifié
depuis ANCERVILLE-GUE (MEUSE), par deux témoins
- Jeudi 12 Octobre 1978, vers 18h40' HL -

==============================

Enquête de Roger et René THOME (GROUPE 5255)

RECONSTITUTION DE L'OBSERVATION DIURNE

Le Jeudi 12 Octobre 1978, Mr et Mme T. (anonymat demandé), profitant d'une belle fin de journée ensoleillée, se promenaient en compagnie de leurs deux chiens (cocker et fox-terrier) comme le jour précédent. Le ciel était clair, le soleil baissait sur l'horizon Ouest et les toutes premières étoiles apparaissaient.

Il était 18h40' HL lorsque les deux promeneurs firent demi-tour pour renter à leur domicile, au Faubourg de Güe. C'est alors qu'ils observèrent simultanément, à environ 60° en plein ciel, un objet ponctuel rouge-orangé, lumineux, se déplaçant sur une trajectoire rectiligne du Nord vers le Sud-Est, soit en direction du village de CHAMOUILLEY en HAUTE-MARNE (département limitrophe à ANCERVILLE-GUE).

Le phénomène avait la grosseur apparente du N°3 du COMPARATEUR L.D.L.N. présenté plus tard lors de l'enquête sur les lieux. Intrigué et ne perdant pas son temps, Mr T., qui avait ses jumelles ce soir-là (12X50 Asahi Pentax), regarda aussitôt l'objet avec son épouse.

Ce phénomène, apparu à 40° Nord/Nord-Est à la verticale du pont de chemin de fer enjambant le canal de la Marne à la Saône, avait alors l'aspect d'une "boule" orangée, sans feux de position ni clignotants, et sans la moindre structure visible, sans insigne ni numéro; en outre, aucun bruit n'en émanait.

Au bout d'un laps de temps évalué à 2 minutes, les deux témoins virent la "boule" comme s'éteindre soudainement en plein ciel, et ceci fut nettement remarqué, aussi bien aux jumelles que tenait Mr T. à ce moment-là, qu'à l'oeil nu par son épouse. Cette disparition s'effectua à la verticale d'un pylône électrique H.T. situé dans le fond du champ, non loin de la Marne, et leur servant de repère visuel fixe, soit à 110° Est/Sud-Est.

Brusquemement, au même endroit, tous deux virent se former une double traînée de condensation blanchâtre, légèrement grise, mais beaucoup plus importante que celles émises par des avions de ligne CARAVELLE ou BOEING.

Les deux traînées se formaient sur le récent passage de la "boule" orangée et s'écartaient très nettement l'une de l'autre, surtout vers la partie arrière (voir croquis). Puis soudainement, 20 secondes après, les deux observateurs aperçurent un corps de forme oblongue, genre cigaroïde, entre les deux traînées grisâtres. Vu aux jumelles, cet objet allongé avait près de 3 centimètres de longueur. Il était de couleur aluminium très lumineux et paraissait solide. Cette luminosité provenait de lui-même et non des reflets du soleil couchant, rougeâtre et bas sur l'horizon Ouest à ce moment-là.

Avec l'aide de ses jumelles, Mr T. vit alors cet objet cigaroïde, en position fixe et parfaitement immobile, comme exploser "en mille morceaux" tout en émettant une très vive lueur blanche et des éclairs se rapprochant du magnésium. Mme T. remarqua également ce "crash" à l'oeil nu. Dans le même temps, l'absence totale de bruit (!) étonna fortement les deux témoins. Ensuite, la double traînée de condensation se dissipa en quelques secondes et tout redevint normal dans le ciel étoilé.

Les deux témoins sont formels : aucun bruit, si minime soit-il, ne fut perçu pendant toute la durée de l'observation crépusculaire ni au moment de "l'explosion" du corps cigaroïde aluminium.

Au total, cette observation dura quelques 3 minutes et aucune réaction anormale ne fut remarquée sur les deux chiens présents.

Les témoins ont une très bonne vue et ne portent pas de lunettes. Ils excluent l'idée d'une confusion avec un avion militaire ou un jet à haute altitude (dans l'hypothèse d'un avion commercial). La lune, levée depuis 16h22' HL, était au premier quartier depuis le 9 Octobre et ne se couchait qu'à 02h15' HL; ils l'ont d'ailleurs vue présente dans le ciel lors de l'observation.

NOTES SUR L'OBSERVATION

- Témoins : Mr R. T... et Mme E. T... (anonymat demandé, noms connus des enquêteurs)
- Age : respectivement 29 et 22 ans
- Profession : Mr R. T... est ajusteur-outilleur à la S.N.C.M.
  Mme E. T... est femme au foyer
- Adresse : ANCERVILLE-GUE 55170 (MEUSE)
- Lieux de l'observation : ANCERVILLE-GUE, Faubourg de Güe, depuis un champ situé non loin de la Marne, vers l'Est/Sud-Est
- Date : Jeudi 12 Octobre 1878
- Heure : 18h40' HL
- Objets : 2
- Formes : 1 "boule"
  1 "cigare"
- Couleurs : Boule orangée (N° 164U du PANTONE Letraset)
  Cigare aluminium (N° 420U du PANTONE Letraset)
- Effets physiques : Néant (idem sur les deux chiens)
- Instrument d'optique utilisé : 1 paire de jumelles Asahi PENTAX 12X50 très lumineuse - Champ 5,5° - n° 4940672 (traitement anti-reflets)
- Durée de l'observation : 3 minutes
- Note : Les témoins sont très habitués aux fréquents passages des appareils militaires de la B.A.113 de Saint-Dizier (Haute-Marne) aussi bien de jour que de nuit; aucune confusion n'est donc possible. En outre, Mr T. a des connaissances en aéronautique.

AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

A - Vu aux jumelles 12X50, l'objet cigaroïde était dépourvu d'ailes, de feux de navigation aérienne; il ne possédait ni hublots ni tuyères quelconques. Cet objet était statique, rigoureusement immobile, alors que les deux traînées de condensation grisâtres semblaient suivre la trajectoire de la "boule" orangée qui était passée précédemment. Aux jumelles, la longueur apparente du "cigare" aluminium fut estimée à 3 centimètres.

B - La double traînée de condensation était assez importante, partagée en deux : 5cm à droite du pylône électrique H.T. servant de repère, allant en longueur jusqu'au premier pylône électrique H.T. situé en avant-plan par rapport à la position des témoins (Azimut : 100° Est).

C - Dix bonnes minutes avant le début de l'observation, des avions militaires JAGUAR appartenant à la Base Aérienne 113 de SAINT-DIZIER (HAUTE-MARNE) et à la 7ème Escadre de Chasse, effectuaient des manoeuvres d'approche à différentes altitudes sur la région.

**ANCERVILLE-GUE (MEUSE)**

**Observation du jeudi I2 Octobre I978 - I8h40'HL**

## Croquis de l'observation

"boule" orangée

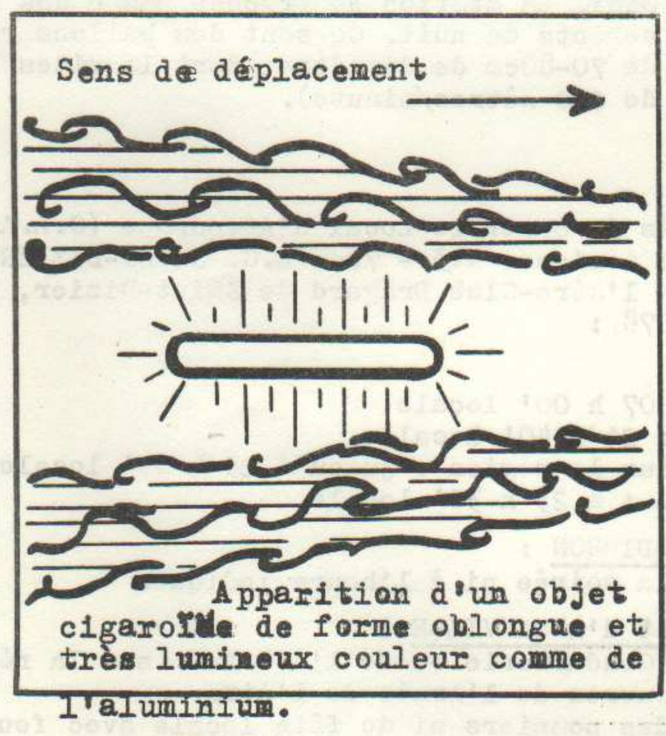
Disparition

Déplacement rectiligne Nord-Est Est-Sud-Est

**PHASE I**

Emission de deux traînées de condensation grisâtres sur le passage de la "boule" précédente

**PHASE 2**




Apparition d'un objet cigaroïde de forme oblongue et très lumineux couleur comme de l'aluminium.

**PHASE 3**




Explosion de l'objet "Crash" silencieux et éclairs genre magnésium

**PHASE 4**

**Notes :** Les phases n°3 et 4 furent observées aux jumelles (I2X50) par Mr R. T... Les deux témoins relatèrent l'explosion très lumineuse tant à l'oeil nu qu'aux jumelles.

D - D'après les témoins, rien de comparable avec cette observat on. Les appareils de l'Armée de l'Air faisaient un bruit assourdissant lors de leurs passages à basse altitude et les feux de navigation étaient très nettement visibles.

E - Au cours de l'enquête effectuée sur les lieux en compagnie des témoins, l'altitude à laquelle évoluaient les phénomènes aériens non identifiés fut estimée à 800 mètres. Avec le recul, Mr et Mme T. pensent que cette altitude pourrait se situer entre 1 800 et 2 000 mètres.

RENSEIGNEMENTS METEOROLOGIQUES

Renseignements pris auprès de la Station Météo / Région Nord / de la Base Aérienne 113 de SAINT-DIZIER (HAUTE-MARNE) - 7ème Escadre de Chasse - pour la journée du Jeudi 12 Octobre 1978 :

A 19 h 00' Heure Locale :

- Température au sol : + 15°,7 C
- Pression niveau de la station : 1007,3 mb (75,6 cm)
- Pression niveau mer : 1024,0 mb (76,8 cm)
- Humidité : 76 %
- **Vitesse et direction du vent : 080° 08 Kr (Vent de secteur Nord-Est)**
- Plafond, nuages et altitude : 2/8ème de Cirrus à 7000 mètres d'altitude
- Nébulosité : 2/8ème
- Visibilité : 8 à 10 km (bonne)
- Lancements de ballons-sondes : Aucun en soirée et à l'heure indiquée (Les lâchers de ballons météo s'effectuent à 08h00'HL le matin et à 14h30'HL l'après-midi. La station ne procède pas à des lancements de nuit. Ce sont des ballons rouges de 70-80cm de diamètre, dont la vitesse est de 200 mètres/minute).

ACTIVITES AERIENNES

Renseignements pris auprès du Contrôle Local d'Aérodrome (C.L.A.), Moyens Opérationnels 05/113, Base Aérienne 113 - 7ème E.C. SAINT-DIZIER AIR ainsi qu'auprès du Secrétariat de l'Aéro-Club Bragard de Saint-Dizier, pour la journée du Jeudi 12 Octobre 1978 :

Base Aérienne 113 :

- Heure d'ouverture du terrain : 07 h 00' locale
- Heure de fermeture du terrain : 21 h 40' locale
- Vols et manoeuvres de JAGUARS sur la région : jusqu'à 23 h 00' locale
- Fermeture définitive du terrain : à 23 h 30' locale

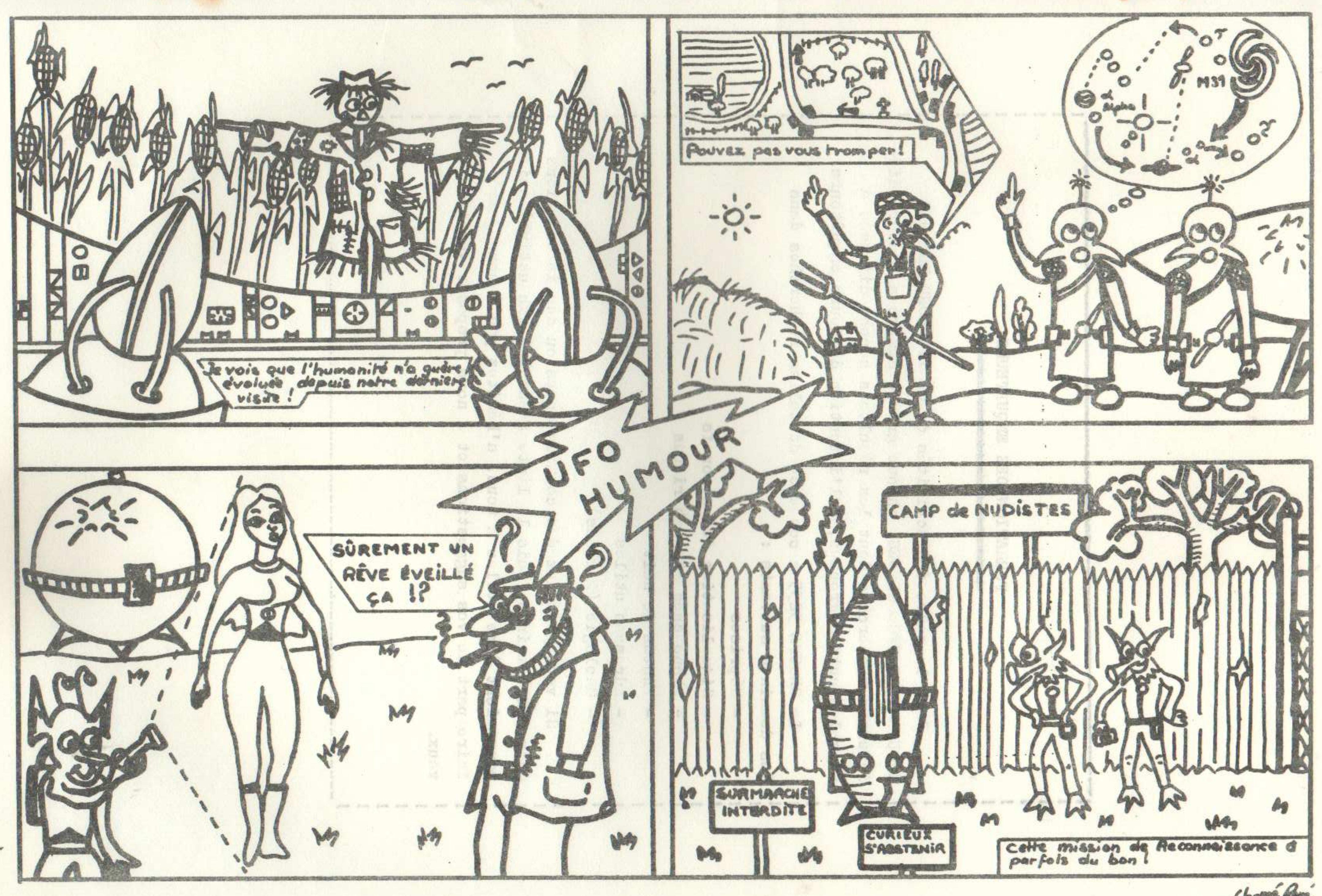
Aéro-Club de SAINT-DIZIER - ROBINSON :

Aucun vol d'appareils durant la soirée ni à l'heure indiquée

**Gendarmeries de SAINT-DIZIER et d'ANCERVILLE :**

Aucun vol d'**hélicoptère** de la Gendarmerie ou de l'A.L.A.T. sur la région à l'heure des faits. Pas de manoeuvres de l'Armée de l'Air.

Pas de feu avec intervention des pompiers ni de fête locale avec feu d'artifice.


UFO HUMOUR
Je vois que l'humanité n'a guère évolué depuis notre dernière visite !
Pouvez pas vous tromper !
M31
SÛREMENT UN RÊVE ÉVEILLÉ ÇA !?
CAMP de NUDISTES
SURMARCHE INTERDITE
CURIEUX S'ABSTENIR
Cette mission de Reconnaissance a parfois du bon !

## FORMATION DES ENQUETEURS

Dans le cadre des activités du COMITE NORD-EST DES GROUPEMENTS UFOLOGIQUES, chaque groupe membre a élaboré différentes recherches dont les résultats seront diffusés à tous les autres groupes, à l'intention de leurs enquêteurs.

Le GROUPE 5255 a commencé de telles recherches dans les domaines suivants :

- Méprises
- Signalisation des aéronefs
- Phénomènes atmosphériques
- Photos de nuit
- Adresses utiles
- Géologie (failles)

Si vous possédez des connaissances ou des informations dans ces domaines (mais la liste n'est pas exhaustive) qui pourraient être utiles à tous, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et à nous proposer vos travaux.

Repéré par le pilote d'un MIRAGE III en vol, un O.V.N.I.
est détecté par le radar de la B.A. 113 de SAINT-DIZIER

- CAS RADAR OPTIQUE -

Enquête : Mr FAUDRIN René, enquêteur L.D.L.N. n° 1897
Mr THOME Roger, enquêteur n° 574, délégué régional L.D.L.N.

PREAMBULE

Les rencontres fortuites, diurnes ou nocturnes, entre des appareils militaires survolant le territoire national et des O.V.N.I. se font généralement au cours des vols réguliers et semblent être apparemment d'une nature purement accidentelle. Ces derniers manoeuvrent à bonne distance; ils ont généralement l'aspect visuel d'une boule, d'une sphère (30%), d'un ovoïde (14%), ou encore une forme évoquant celle d'un disque (16%), d'un cigare ou d'un cylindre (14%).

Les manoeuvres qu'ils font dans les airs à différentes altitudes indiquent assez clairement que ces objets inconnus doivent être contrôlés de façon intelligente, téléguidés ou directement pilotés dans certains cas.

Leur présence dans nos cieux fait penser à une surveillance, répétée et intensive dans certaines régions; dans d'autres incidents de ce genre, leur présence, coïncidant étrangement avec les manoeuvres d'appareils militaires, n'a, à mon avis, plus rien à voir avec le hasard !

Mais jusqu'à présent, tout du moins pour la France, il n'y a pas eu, à ma connaissance, de cas d'agression ou d'actes d'hostilité caractérisée, lors de telles rencontres en plein ciel, avec les avions de combat assurant une couverture aérienne permanente du territoire national, ni même d'ailleurs avec des hélicoptères ou des appareils civils.

1) - Le NORD-EST du territoire français, notamment la région de la petite ville de WASSY située à 16 km à vol d'oiseau au SUD de SAINT-DIZIER, dans le NORD du département de la HAUTE-MARNE, a été, au cours d'une nuit de Février 1974, la scène d'une rencontre d'un appareil militaire français de la Force Aérienne Tactique (F.A.T.A.C.) avec un O.V.N.I., conjointement mêlée d'une détection radar par le Contrôle Local d'Aérodrome (C.L.A.) d'une base aérienne.

(Voir illustration de couverture)

2) - LES FAITS

Dans le ciel haut-marnais, courant Février 1974, en semaine, un chasseur-bombardier MIRAGE III de l'Armée de l'Air française (F.A.T.A.C.) rejoint la Base Aérienne 124 de STRASBOURG, dans le HAUT-RHIN, où il est basé.

Vers 22 heures locales, naviguant selon un cap OUEST-EST, l'avion militaire en mission traverse la zone de détection de la tour de contrôle de la Base Aérienne 113 de SAINT-DIZIER (7ème Escadre de Chasse). Il survole le secteur de la petite ville de WASSY (HAUTE-MARNE) quand soudain le pilote du MIRAGE III aperçoit, plus bas que son appareil, une grosse boule lumineuse insolite, et en avertit aussitôt les contrôleurs du trafic aérien avec lesquels il se trouve en liaison radio et en détection radar.

Cette sphère lumineuse ne possède aucun feu de navigation aérienne; elle est statique à basse altitude et son aspect n'est pas celui d'un appareil conventionnel.

3) - BASE AERIENNE 113 / ST-EXUPERY (7ème ESCADRE DE CHASSE) F.A.T.A.C. - 1er R.A. SAINT-DIZIER (HAUTE-MARNE) - TOUR DE CONTROLE

A la tour de contrôle de la base, deux contrôleurs d'aérodrome du C.L.A. en service de nuit : le sergent-chef B... (environ 30 ans) et le capitaine F..., chef de quart (environ 35 ans), régissant les atterrissages et les décollages d'aéronefs concernant l'aérodrome de la base aérienne 113, contrôlent cinq avions de chasse et d'appui tactique JAGUAR en vol de nuit.

Suivant la réception du message radio en provenance du MIRAGE III en vol, l'un des contrôleurs aériens, le sergent-chef B..., aperçoit, à la position indiquée par le pilote, un écho radar fixe à la verticale de WASSY, au SUD de SAINT-DIZIER, distant de 16 km à vol d'oiseau.

4) - HYPOTHESES...

Cet écho radar semble inhabituel et attire son attention. Le sergent-chef B... possède un minimum de 10 années d'expérience dans son métier; il est, depuis quelques années déjà, contrôleur aérien à SAINT-DIZIER, et de ce fait connaît très bien la position de tous les échos fixes et parasites qui sont en permanence sur son scope radar. Or celui-ci est particulièrement insolite car, à cette position, il n'y a aucun obstacle naturel ou artificiel qui puisse donner une réflexion radar et un écho radar fixe.

Comme ils avaient d'autres avions militaires à contrôler (vols de nuit de JAGUARS) et que cela était plus important, les contrôleurs ne furent, au début, qu'à peine intrigués par cet écho.

Ils pensent alors à un éventuel hélicoptère à faible altitude, en opération de treuillage; mais une telle opération nécessite des manoeuvres très coordonnées qui ne s'effectuent pas de nuit à la verticle d'une ville endormie. D'autre part, un hélicoptère n'a rien à faire dans un couloir aérien réservé aux avions à réaction, de nuit et sans ses feux de position allumés.

Alors... un ballon-sonde? Impossible : ceux-ci ont un diamètre trop petit pour être détectés par les radars et ils ne sont ni éclairés ni lumineux. En outre, les lâchers par la station météo de SAINT-DIZIER se font à 08h00' le matin et entre 12 et 14 heures locales l'après-midi, pour le dernier lancement de la journée.

Un petit avion de tourisme tournant en rond? Très peu probable: ces appareils n'étant pas équipés I.F.R. ne peuvent pas, pour la plupart, voler de nuit. Normalement, les avions civils répondent aux demandes d'identification d'une base militaire, de même que les appareils appartenant à l'armée de terre (A.L.A.T.), à la Gendarmerie ou à d'autres unités de l'Armée de l'Air.

Phénomènes d'interférence des anomalies de la propagation des ondes radar? Echos parasites? Peu probable également, les contrôleurs aériens connaissant très bien leur métier et le matériel électronique qu'ils utilisent !

5) - LES RADARS ET LES CONTROLEURS AERIENS DETECTENT UN... O.V.N.I.

Mais l'écho reste bizarrement fixe durant 30 bonnes minutes sur sa position! A ce stade, les contrôleurs commencent à s'en étonner. Surpris, ils voient, sur leur scope radar, l'écho qui commence à se déplacer en direction du NORD, en trajectoire rectiligne ascensionnelle, d'abord très lentement en copiant la vitesse d'un hélicoptère; puis il accélère et atteint une vitesse de croisière normale ayant les caractéristiques d'un avion militaire de type MIRAGE ou JAGUAR. Ensuite, passant au NORD de SAINT-DIZIER après avoir survolé cette ville selon une trajectoire rectiligne orientée du SUD vers le NORD, il accélère encore et atteint à ce moment-là une vitesse suprasonique, réellement extraordinaire, dépassant de loin tous les avions supersoniques les plus modernes en service dans

l'Armée de l'Air française, ce qui enlève tous les doutes des contrôleurs aériens groupés autour du scope radar et fortement intrigués par cet écho.

A ce moment de la détection, cela ne peut plus être un avion, même étranger : l'accélération anormale élimine cette hypothèse, le mobile volant alors à plus de MACH 8, soit plus de 9 600 km/h ! Au radar, la vitesse de l'objet inconnu est telle que les échos n'apparaissent rarement qu'à de très grandes distances les uns des autres, éloignés de plusieurs nautiques entre chaque plot. Le dernier écho radar disparaît du scope aux limites de détection de la zone de contrôle radar de la Base Aérienne 113. Au tour de balayage suivant, les radaristes n'ont plus de contact avec ce mobile : l'objet volant non identifié a définitivement disparu sur une zone comprise entre SAINTE-MENEHOULD (MARNE) et CLERMONT-EN-ARGONNE (MEUSE). Le phénomène aérien a été détecté sur une centaine de kilomètres et ce sont ses différentes phases qui l'ont fait ressortir comme étant un O.V.N.I. : à une telle vitesse et avec une accélération si brutale, l'appareil actuel le plus moderne exploserait en plein vol.

Ce cas inédit vient s'ajouter aux 2 600 autres centralisés par l'Armée de l'Air française.

==============================

DISCUSSION ET RENSEIGNEMENTS DIVERS CONCERNANT CE CAS RADAR OPTIQUE

A) - Il est à noter que c'est le pilote du chasseur-bombardier MIRAGE III, en vol à la verticale de WASSY, qui remarqua le premier l'O.V.N.I. sous lui, puis le signala ensuite par liaison radio aux contrôleurs du trafic aérien, à la tour de contrôle (C.L.A.) de la Base Aérienne 113 de SAINT-DIZIER. Ce n'est seulement qu'après avoir reçu le message radio de l'appareil en vol que les contrôleurs s'intéressent à cet écho radar, inhabituel à cet endroit puisqu'ils localisent et savent, à chaque instant, quels appareils sont en l'air.

B) - Dans le cas qui nous occupe ici, il fut impossible de retrouver le pilote témoin. Celui-ci, après avoir regagné la Base Aérienne 124 de STRASBOURG, ne fit aucun rapport aux autorités militaires. Comment le retrouver, sans note ni compte-rendu?

C) - A la tour de contrôle de la base, les différentes phases furent bien remarquées par les radaristes car elles étaient bien nettes. Ce sont elles qui firent ressortir le phénomène comme étant un O.V.N.I.

D) - Les témoins de cette affaire détenaient, au moment de leur expérience, des postes de responsabilité, et ils étaient parfaitement équilibrés. Les contrôleurs aériens sont des personnes sérieuses, posées et dignes de foi, d'une intelligence supérieure à la moyenne. Ils ont les pieds sur terre et sont très qualifiés pour répondre aux exigeantes contraintes et aux responsabilités qu'impose le poste d'opérateur de tour de contrôle sur une base aérienne militaire. Ils ont un minimum de 10 années d'expérience dans leur métier et connaissent parfaitement le matériel radar. Coopératifs, ils ont répondu sans se tromper et sans détours aux questions posées. Ils sont convaincus d'avoir suivi, ce soir-là, sur leur scope radar, l'écho d'un objet volant non identifié dont, à la fin des évènements, la vitesse était extraordinaire, dépassant de loin celle des avions actuels les plus modernes.

Néanmoins, ce cas n'est pas assez précis du fait que les témoins au sol n'ont, hélas, pris aucune note lors des faits allégués, cette observation d'O.V.N.I. ne dépendant pas des attributions de recherche de la tour de contrôle de cette base. En outre, les contrôleurs n'étaient pas intéressés par le phénomène O.V.N.I. à l'époque de l'incident.

aérienne française de "voir" tout ce qui vole en altitude en Europe Occidentale et même sur une partie de l'Europe Orientale, donc à fortiori dans le ciel de France.

M) - Croquis du scope radar de la B.A. 113 de SAINT-DIZIER :

Le diagramme représentant les échos radar du MIRAGE III en vol vers sa base à STRASBOURG et ceux de l'O.V.N.I. sont corrects et se rapprochent bien des faits allégués. Le croquis du scope radar de la B.A. 113 est relativement "coupé" pour des raisons de sécurité militaire, afin de ne laisser transparaître aucune indication militaire qu'il n'est pas possible de donner. Mais nous soulignons que le croquis a été fait par un contrôleur du trafic aérien expérimenté, que la trajectoire de l'O.V.N.I. a été certainement plus longue, et que le phénomène a été détecté sur une distance d'une centaine de kilomètres.

N) - Les témoins principaux de cet incident sont: le Capitaine F..., 35 ans environ, chef de quart à la tour de contrôle lors des faits, et le sergent-chef B..., environ 30 ans, contrôleur du trafic aérien. Ils n'en parlèrent même pas aux autres contrôleurs de la base parceque, tout simplement, cela ne les intéressait pas. Ils en parlèrent juste avec des amis qui s'intéressaient un peu au phénomène O.V.N.I. Il fallut remonter une filière de cinq personnes avant de tomber sur les principaux témoins. Pour des raisons de sécurité militaire, nous ne pouvons donner leurs noms.

Le MIRAGE III une fois posé à la Base Aérienne de STRASBOURG ne donna aucune nouvelle; son passage fut rapide et le pilote ne put suivre tous les évènements de cette détection radar. Mais il est hors de doute qu'il n'établit apparemment aucun rapport de son côté : sans cela, nous pensons qu'une enquête officielle aurait aussitôt eu lieu. Nous pensons que le pilote du MIRAGE III a gardé cette observation radar pour lui...

O) - Déclaration du sergent-chef B..., contrôleur aérien à la B.A. 113 de SAINT-DIZIER : "J'aurais pu émettre une hypothèse valable pour identifier cette mystérieuse détection radar. Un hélicoptère en position de treuillage aurait pu se tenir là, juste au-dessus de la ville de WASSY, et, ainsi, manoeuvrer durant une demi-heure dans cette zone. Puis, mon attention attirée ailleurs sur le scope radar par d'autres appareils volants que je contrôlais (vol de nuit de JAGUARS), je n'aurais pas aperçu la disparition de l'écho radar défini par cet éventuel et hypothétique hélicoptère en stationnement fixe. Le mouvement en direction du NORD aurait pu être représenté par le croisement de cette position, précédemment occupée par l'hélicoptère, par un autre appareil militaire qui, alors, serait apparu là, en détection radar puisque pris dans le faisceau radar de la B.A. 113, et aurait suivi une trajectoire NORD. Mais les évolutions de l'objet non identifié, et par la suite sa vitesse extraordinaire, plus que supersonique, élimine d'emblée toutes ces hypothèses rationnelles".

P) - Note importante

Pour des raisons de sécurité militaire, les noms des témoins de cette affaire, ainsi que ceux d'enquêteurs militaires, ne peuvent être cités; ces derniers ayant des postes et fonctions relevant de la sécurité militaire, la violation de leur anonymat constituerait certainement une grave menace pour leur avenir et leur emploi.

Q) - Pour la bonne compréhension de cette affaire, il faut préciser que :

a - A l'époque de l'incident, aucune note n'a été vraiment prise. Seul le fait d'un évènement sensationnel a été gardé au niveau des seuls acteurs, les contrôleurs du trafic aérien de la Base Aérienne 113.

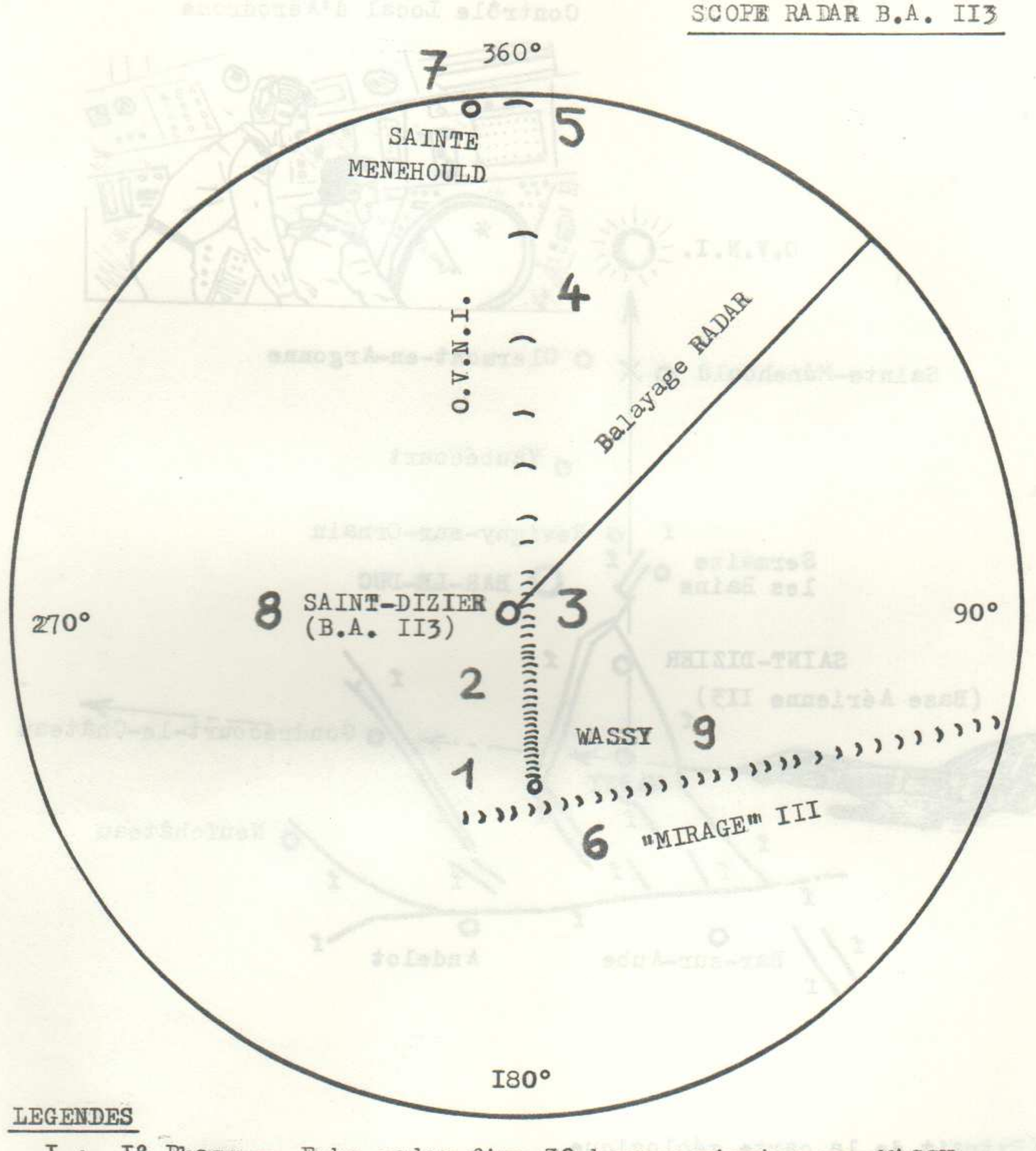
Néanmoins, des renseignements sur ce cas doivent figurer dans un certain cahier, ce qui fut confirmé par un lieutenant occupant une fonction très importante au sein de cette base.

b - Il n'est pas dans les attributions des contrôleurs aériens, et c'est un tort, de définir une recherche sur les O.V.N.I.

FEVRIER 1974 - CAS RADAR OPTIQUE

GRAPHIQUE RADAR

(Echelle : I/550.000 ème - I cm = 5,50 km.)




LEGENDES

I : I° Phase = Echo radar fixe 30 bonnes minutes sur WASSY
2 : 2° Phase = Lent déplacement de l'O.V.N.I.
3 : 3° Phase = L'O.V.N.I. atteint la vitesse d'un avion "MIRAGE"
4 : 4° Phase = Accélération brutale de l'O.V.N.I., vitesse plus-que supersonique (dépassant Mach 9)
5 : 5° Phase = Disparition de l'O.V.N.I. et perte de l'écho radar
6 : Route suivie par le "MIRAGE" III en direction de STRASBOURG (comparer la vitesse avec la Phase 3)
7 : SAINTE-MENEHOULD (Marne)
8 : SAINT-DIZIER / Base Aérienne II3 (Haute-Marne)
9 : WASSY (Haute-Marne), position fixe de l'objet lumineux pendant plus de 30 minutes

SAINT-DIZIER (Haute-Marne)
Base Aérienne II3 (7° E.C.)
Contrôle Local d'Aérodrome

O.V.N.I.

Sainte-Ménehould
Clermont-en-Argonne
Vaubécourt
Revigny-sur-Ornain
Sermaize les Bains
BAR-LE-DUC
SAINT-DIZIER (Base Aérienne II3)
Gondrecourt-le-Château
WASSY
Neufchâteau
Bar-sur-Aube
Andelot

(Extrait de la carte géologique du B.R.G.M. au millionième)

LEGENDES

f : Principales failles géologiques

——→ : Trajectoire de l'O.V.N.I.

— - - → : Route suivie par le "MIRAGE" III en direction de STRASBOURG (Base Aérienne I24)

✕ : Perte de l'écho radar de l'objet non identifié

Etude : GROUPE 5255 - L.D.L.N. Haute-Marne / Meuse
Mr Thomé Roger.

c - Seuls les individus sont concernés, s'ils sont intéressés par le phénomène O.V.N.I. Si nous tombons sur des personnes qui ne sont que passablement intéressées, nous sommes placés dans une impasse.

d - Comment retrouver le pilote du MIRAGE III de la Base 124 de STRASBOURG, alors qu'aucune note, aucun compte-rendu ou rapport, n'a été fait par lui en arrivant à destination ?

e - Nous sommes alors bien dans une impasse, et seul le temps, qui a perdu ce cas, peut nous aider à en retrouver des traces bien minces.

f - Aussi, il devrait exister, dans l'Armée de l'Air française du moins, une instruction particulière demandant à chaque témoin, à chaque militaire, à chaque pilote, acteur d'une observation d'O.V.N.I., visuelle ou radar, de la faire connaître, sans pour cela activer une recherche, mais de la faire connaître dès le début. Il semble actuellement y avoir une légère "ouverture" en ce sens, depuis la création du G.E.P.A.N., au Centre National d'Etudes Spatiales, à TOULOUSE... Mais tout dépend toujours du témoin, s'il désire ou non faire une déposition aux autorités compétentes. Les pilotes des forces aériennes se montrent très réticents à faire ce genre de rapport.

g - Enfin, il faut essayer d'éviter de pratiquer une "politique" de censure, comme celle exercée par l'U.S. AIR FORCE aux Etats-Unis.

Ce cas RADAR OPTIQUE permet de démontrer, encore une fois, la présence d'appareils non identifiés sur notre région et dans nos départements (HAUTE-MARNE et MEUSE), ainsi que la capacité de manoeuvre avancée de ces appareils.

L'incident est assez classique puisque l'on y retrouve les manoeuvres caractéristiques des O.V.N.I., planant et stationnant longuement sur place pour soudain s'élever et disparaître à des vitesses fantastiques, dépassant celles de nos jets les plus rapides.

Mais qui était-il? D'où venait-il? Que faisait-il là? Autant de questions qui restent encore aujourd'hui sans réponse. Mais il évoque bien plus une technologie artificielle que l'effet d'un agent naturel, foudre en boule ou plasma par exemple.

==============================

## UNE IDEE QUI PERSISTE ENCORE

En France, aujourd'hui encore, beaucoup de personnes, peu informées, pensent avoir affaire à des engins secrets d'origine soviétique. Il est actuellement fort probable, et même tout à fait certain, que les soviétiques ne sont pas en mesure de fabriquer secrètement des appareils ayant les caractéristiques des O.V.N.I., munis d'un système sophistiqué, incorporé, de brouillage de détection radar, qui puisse induire totalement en erreur les modernes instruments, hautement perfectionnés, qui composent les stations radar automatisées équipant les Centres de Détection et de Contrôle.

Un engin secret ne s'expérimente pas en territoire ennemi et ne se livre pas à des vols de reconnaissance à basse altitude, pendant de longs moments, avec le risque de se faire prendre en chasse par notre aviation, de se faire photographier ou filmer par n'importe qui, ou, pire encore, de tomber en panne sur ce territoire ennemi !

Certains satellites artificiels se chargent aujourd'hui, à très haute altitude, de telles missions d'espionnage, sans courir tous ces risques.

En outre, un engin dit "secret" ne l'est plus au bout seulement de quelques mois et, jusqu'à présent, les appareils étrangers (russes,

américains, etc.) ont toujours eu une forme aérodynamique, sont munis d'ailes ou d'ailerons orientables à géométrie variable, ne sont pas toujours silencieux, n'ont jamais la forme d'un disque à dôme ou d'une boule, et sont très loin d'accomplir les performances des O.V.N.I. signalées par des milliers de témoins dans le monde.

CONCLUSION

Les opérateurs radar étaient trop entraînés pour confondre le phénomène avec un avion, un écho parasite ou des anomalies de la propagation des ondes radar. Ce phénomène était bien réel et non le résultat d'une erreur ou d'un rêve éveillé à trois... les radars ne rêvant pas, que je sache !

En conclusion, il est peu probable qu'un tel objet soit le fruit d'une technologie terrestre et il s'agit donc bien d'un Objet Volant Non Identifié d'origine inconnue.

===========================

## QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES DE TERMINOLOGIE AERIENNE

**Mach** : rapport de la vitesse d'un mobile (projectile, avion, fusée) à celle du son, dans l'atmosphère où il se déplace.
(Cette unité n'est pas une véritable unité de vitesse car la vitesse du son est proportionnelle à la racine carrée de la température absolue)
Mach I = 1 200 km/h
L'appareil soviétique ultra moderne MIG 25, qui est actuellement le plus rapide, atteint Mach 2,5 en vol à haute altitude.

**Nautique** : mesure de navigation (maritime et aérienne)
1 nautique = 1 852 mètres

**Noeud** : unité de vitesse utilisée en navigation maritime et aérienne, et équivalant à la vitesse uniforme qui correspond à 1 mille par heure, soit : 1 852 m/h ou 0,514 m/seconde.
Exemple : ce bateau file 15 noeuds (et non 15 noeuds à l'heure)

**Mille** : unité de mesure internationale, appelée parfois aussi mille marin pour les distances, en navigation maritime et aérienne. Sa valeur est fixée par convention à 1 852 mètres.

**Plot** : pièce métallique faisant contact - Jargon des radaristes pour désigner une cible ou écho radar.

**Echo** : (radar) : répétition d'un son, due à la réflexion des ondes sonores par un obstacle. Onde électromagnétique, émise par un poste radar, qui revient à l'appareil après avoir été réfléchie par un obstacle.

**Radar** : dispositif permettant de déterminer la position et la distance d'un obstacle, par la réflexion, contre celui-ci, d'ondes radioélectriques. Le radar est fondé sur l'émission, par impulsions de courte durée, de faisceaux étroits d'ondes radioélectriques qui, après réflexion contre un obstacle, retournent vers un récepteur. La durée du trajet aller et retour des ondes qui se propagent à la vitesse de la lumière, soit 300 000 km à la seconde, permet de déterminer la distance de l'obstacle. L'orientation de l'antenne, qui sert d'abord à l'émission, puis à la réception, en indique la direction. Un radar se compose donc d'un générateur d'impulsions, d'une antenne directrice

constituée par un rélecteur parabolique, d'un récepteur employant la même antenne, et enfin d'un indicateur servant à lire les résultats. Les radars modernes fonctionnent avec l'aide d'ordinateurs.

================================

TABLEAU DES VITESSES DES APPAREILS
ACTUELLEMENT LES PLUS RAPIDES AU MONDE (1980)

**FRANCE** : Armée de l'Air française
FORCE AERIENNE TACTIQUE (F.A.T.A.C.) :

- MIRAGE III : Mach 2,15 (missions multiples)
- MIRAGE IV : Mach 2,2 (missions multiples)
- MIRAGE F-1 : Mach 2,2 (missions multiples)
- MIRAGE 2000 : Mach 2,3 (combat polyvalent)
- JAGUAR E : Mach 1,5 (biplace école)
- JAGUAR A : Mach 1,5 (monoplace d'appui tactique)

Appareil civil :

- CONCORDE : Mach 2,04

Hélicoptères français les plus rapides actuellement :

- AS 332 B/C SUPER PUMA : 290 km/h
- AS 332 L/M SUPER PUMA : 290 km/h

**ETATS-UNIS** : U.S. AIR FORCE (U.S.A.F.) :

- SR-71 : Mach 3 (cet avion est remplacé par les satellites artificiels espions qui prennent des clichés de 185 km$^2$)
- F-15 EAGLE : Mach 2,5 (bi-réacteur monoplace, chasseur très maniable, capable d'intercepter les appareils soviétiques les plus modernes)
- F-16 : Mach 2,5 (cet appareil est une autre version du F-15 EAGLE, volant à très basse altitude afin d'échapper à la surveillance radar ou aux observateurs ennemis)

**SUEDE** : Armée de l'Air suédoise :

- S.A.A.B. VIGENN : Mach 2,0

**U.R.S.S.** : Aviation militaire soviétique
VOENNO VOSDUSNIYE SILI (V.V.S.) :

- MIG 25 : Mach 2,5

================================

LA DETECTION RADAR DES O.V.N.I. EN 1980

par Roger THOME (GROUPE 5255)

La détection radar évidente que nous venons de rapporter (Cas RADAR OPTIQUE - WASSY (Haute-Marne) - Février 1974) nous met en présence de moyens militaires sur lesquels on ne peut donner aucune indication, même secondaire : ce serait toucher au domaine interdit de certains "secrets militaires" concernant la sûreté de l'Etat... et je pèse mes mots !

Vous comprendrez aisément que, afin d'éviter certains ennuis, nous devions être très prudents quant à la divulgation de certains aspects de cette affaire, aspects qui, certes, pourront paraître flous ou non approfondis; mais le secret militaire, surtout sur une base stratégique, est là omniprésent.

Beaucoup s'étonneront de la présence d'un O.V.N.I. stationnaire, pendant trente bonnes minutes **et à faible altitude**, à la verticale d'une petite ville haut-marnaise, mais surtout de la quasi-indifférence, presque totale, des autorités de la Base Aérienne 113 de SAINT-DIZIER, distante de 16 km seulement, à vol d'oiseau, de cette localité.

Je le devine : on pense tout de suite à l'envoi rapide d'intercepteurs MIRAGE ou JAGUAR, bref à la chasse aérienne made in U.S. AIR FORCE, poursuivant l'intrus et lui envoyant quelques projectiles en guise de salutation. Mais dans cette affaire, bien que la 7ème Escadre de Chasse, comme les autres bases aériennes de l'EST, aie des chasseurs prêts à décoller en permanence à la moindre alerte, aucun appareil ne fut dirigé sur l'O.V.N.I., même pour une reconnaissance.

Qu'un O.V.N.I. reste là durant tout ce temps sans que la base aérienne la plus proche ne réagisse... n'importe qui peut donc faire ce qu'il veut dans l'espace aérien français, aussi bien un O.V.N.I. qu'un bombardier ennemi ayant des intentions belliqueuses ?

Nous allons essayer de répondre à ces questions. Notre exposé sera certes incomplet pour les spécialistes en la matière, mais il a seulement pour but d'informer les ufologues et le public en général, qui seraient intéressés par cet aspect particulier de l'étude d'un phénomène aussi déroutant que celui des O.V.N.I.

Actuellement, l'une des meilleures preuves de l'existence d'objets d'origine inconnue dans notre atmosphère (et au sol), qui élimine toute confusion, est la détection par les radars.

Quoiqu'il en soit, un certain nombre d'opérateurs radar civils et militaires sont persuadés de l'existence des O.V.N.I., car nombre d'entre eux en ont personnellement observés et suivis sur leurs écrans, dans les salles d'opération.

En France, notre couverture radar est essentiellement assurée par le Commandement Air des Forces de la Défense Aérienne (C.A.F.D.A.) disposant de dix importantes stations radar (Centres de Détection et de Contrôle), dont le Centre Opérationnel de la Defense Aérienne se trouve au P.C. de TAVERNY (C.O.D.A. 01/900) dans le département du VAL D'OISE. Ces importants centres radar sont équipés de radars panoramiques de 23 cm de longueur d'onde, d'une portée horizontale de 400 km, et allant jusqu'à 50 000 mètres d'altitude, ainsi que de radars d'altimétrie et d'autres, tridimensionnels, qui assurent simultanément la mesure en altitude et la localisation horizontale. Le centre radar le plus proche pour nous est le C.D.C. 05/902 de CONTREXEVILLE, dans les VOSGES.

Toutes ces stations sont entièrement automatisées grâce à l'ensemble S.T.R.I.D.A. qui couvre tout le territoire français d'une efficace chaîne de détection permanente et de transmission automatique. Ce réseau

est relié au système de contrôle civil de la circulation aérienne. Dans ces Centres de Détection et de Contrôle, le matériel radar est très sophistiqué et aussi très complexe, doté d'ordinateurs qui analysent 24 heures sur 24 tout ce qui vole dans l'espace aérien en Europe Occidentale, mais aussi dans une partie de l'Europe Orientale grâce aux relais étrangers. Ces ordinateurs marchent en fonction de critères stricts, réels, remis à jour, modifiés, changés sans arrêt en fonction du "matériel avion" actuel.

Aujourd'hui, pour que ce matériel radar soit approprié à la détection d'éventuels passages d'O.V.N.I. sur le territoire, il faudrait en quelque sorte que les chercheurs (le G.E.P.A.N. par exemple) définissent des critères O.V.N.I., également remis à jour, puis les fassent accepter alors par les services de la Défense Aérienne. Il suffirait en sorte de très peu de choses, sans que cela réduise pour autant, en quelque matière que ce soit, son rôle de surveillance militaire de l'espace aérien du territoire français. Mais cela ne peut se faire que par le Ministère des Armées.

La plupart des centres radar sont sous le contrôle direct du gouvernement et, bien entendu, des règles strictes et des consignes de sécurité serrées sont en vigueur dans toutes les bases aériennes militaires. C'est ce qui fait qu'il est extrêmement difficile de tomber sur une observation d'O.V.N.I. faite par radar ou à la fois radar et visuelle (détection et observation de l'objet non identifié).

Dans les rares cas connus, les opérateurs radar n'en parlent pas ouvertement, soit par ordre et par mesure de sécurité militaire, soit par peur d'être mis à l'index par leurs supérieurs et de jouer leur avenir et leur métier. D'autre part, les contrôleurs du trafic aérien ont quelques 9 000 échos ou plots à suivre 24 heures sur 24 et sont saturés de travail; il leur reste en fait très peu de temps pour visualiser un O.V.N.I. sur leur écran.

Quand ils le font, bravant les consignes, ce sont des bribes de renseignements qui nous arrivent. Encore faut-il que ces techniciens soient d'esprit "ouvert" en ce qui concerne les O.V.N.I. et aient le temps nécessaire de prendre quelques notes, leur travail ne leur laissant guère cette possibilité.

Dans l'éventualité d'une détection sérieuse, l'ordre d'envoyer la "chasse aérienne" intercepter un O.V.N.I. ne dépend pas des commandants des bases aériennes, mais de l'un des centres de contrôles les plus proches ainsi que des plus hauts responsables de l'Armée de l'Air française. En outre, il faudrait que cet objet inconnu soit belliqueux. Je tiens à rappeler que la France n'est plus membre de l'O.T.A.N. et exerce, envers le phénomène O.V.N.I., une tout autre politique que les Etats-Unis.

Le Projet BLUE BOOK ayant conclu, le 1er Mai 1956 : "Il n'existe absolument aucune preuve qu'ils constituent le moindre danger pour la sécurité de notre pays", l'Armée de l'Air française sait à quoi s'en tenir!

Ce sont donc des personnalités importantes qui jugent de faire décoller ou non des appareils de la Force Aérienne Tactique à la rencontre d'un "avion inconnu". Mais la réglementation aérienne du point de vue militaire est très serrée, et croyez que notre ciel est bien gardé, la mission des centres radar étant d'identifier chaque plot ou écho radar inconnu se rapportant aux aéronefs et de le suivre jusqu'au bout.

Par ailleurs, un appareil, surtout militaire, ne fait pas ce qu'il veut et ne peut se dérouter en dehors des zones qu'il doit survoler suivant le plan de vol établi (à plus forte raison un O.V.N.I., en dehors de ces zones). Nous ne sommes plus dans les années 50, où un avion pouvait encore se permettre certaines "facéties" et aller éventuellement suivre un objet volant non identifié, n'importe où dans le ciel, sans s'occuper de la peu nombreuse circulation autour de lui. Aujourd'hui le ciel est surchargé.

Les tours de contrôle des bases aériennes françaises (comme celle de la B.A. 113 de SAINT-DIZIER), dont le nom exact est : Contrôle Local

d'Aérodrome (C.L.A.), ce qui définit bien leur rôle, sont chargées du décollage, de l'approche, de l'atterrissage et de la prise en charge des avions qui leur sont destinés. Une tour de contrôle n'a aucun rôle de détection radar puisque celui-ci est amplement assuré par les Centres de Détection et de Contrôle. Le C.L.A. d'une base assure seulement la sécurité, le recueil et l'assistance radar à tous les avions, militaires et parfois même civils, destinés à se poser sur son terrain.

Un faible pourcentage de détections d'O.V.N.I. sur radar

En France, nous avons peu de détections radar d'O.V.N.I., mais on notera que nous ne connaissons pas tous les rapports officiels militaires. Dans ses études statistiques portant sur 1 000 témoignages d'observations d'O.V.N.I., le Dr Claude POHER, du C.N.E.S., cite 3 % seulement d'incidents où le phénomène fut repéré sur radar.

Quelques renseignements pouvant expliquer cette absence de détection

Par exemple, des objets lointains évoluant à basse altitude sont difficiles à repérer parceque les impulsions radar sont transmises en ligne droite et, par conséquent, ne suivent pas la courbure du terrain. Un avion naviguant au-dessous de 600 mètres d'altitude ne sera pas détecté avant d'arriver à 30 ou 40 kilomètres d'une antenne radar au sol. Les radars sont donc vulnérables lors de la présence d'objets inconnus volant bas.

Il faut ainsi une altitude minimum pour "accrocher" un écho. Certains radars ne détectent rien à cause de leur sélectivité, étant donné qu'ils sont réglés électroniquement pour analyser seulement le matériel avion suivant les caractéristiques de ces mobiles. Les stations radar ne détectent donc que les objets répondant à des normes très précises; un objet aérien non identifié volant trop bas, trop lentement, ou au contraire à une vitesse vertigineuse, n'apparaîtra pas sur les scopes.

On sait que, assez souvent lors de tels cas, ces cibles non identifiées sont décelées par les instruments électroniques sophistiqués, puis rejetés après analyse parcequ'elles ne correspondent pas aux trajectoires normales des avions ou des fusées balistiques ni à leurs itinéraires supposés.

Donc, en réponse à notre question du début : non, n'importe qui ne peut pas survoler l'espace aérien français, si ce n'est un O.V.N.I. Si ce dernier arrive à faible altitude sur le territoire français sans être détecté par les radars de surveillance, il pourra faire ce qu'il voudra; il suffit, pour essayer de s'en rendre compte, de comparer le nombre d'observations d'O.V.N.I. évoluant à basse altitude et le nombre de cas où les radars n'en ont accroché aucun écho. Il faut mettre à part quelques affaires rarissimes où les contrôleurs, bien que n'ayant pas d'écho sur leurs scopes, suivaient pourtant l'objet inconnu aux jumelles.

L'absence de ces détections pourrait s'expliquer dans le cas où les "intelligences" qui dirigent ou pilotent les O.V.N.I. sauraient utiliser des sortes d'appareils E.C.M. (Contre-Mesures Electroniques), comme en sont aujourd'hui équipés certains avions militaires, appareils capables de tromper, par de faux échos, ou de bloquer les radars militaires et civils. Ces étrangers pourraient ainsi évoluer tranquillement dans notre atmosphère. C'est une hypoth se... mais bien terrienne précisons-le. Grâce à de tels moyens, évitant les zones de couverture radar en volant très bas ou à très grande vitesse, cet O.V.N.I., une fois sur le secteur désiré, pourra prendre de l'altitude, atterrir où il le souhaite, manoeuvrer dans notre espace aérien sans être ennuyé, puis sortir par la même voie... ni vu ni connu.

Quand les pilotes ou les opérateurs radar militaires prétendent qu'ils n'ont jamais vu d'O.V.N.I. en vol ou sur les écrans des salles de contrôle, on peut comprendre par là que, soit leurs équipements très sophistiqués, soit leurs supérieurs hiérarchiques, refusent tout simplement de les reconnaître pour diverses raisons...

C'est pourquoi, aujourd'hui, il y a ce faible pourcentage de détections radar, et ce n'est, le cas échéant, que par les tours de contrôle du C.L.A. qui ne servent pas à la détection, bien qu'elles soient, petit à petit, munies d'équipements électroniques. C'est dire le peu de chances de détection !

Déposition des personnels militaires en cas de détection radar d'O.V.N.I.
Cela necessite un tel surcroît de travail administratif qu'il est impensable que ces faits soient portés à la connaissance des autorités compétentes (Etat-Major de l'Armée de l'Air à Paris, Gendarmerie de l'Air, G.E.P.A.N., Commandants de bases, etc.), à moins, mais ceci est très rare, qu'il se produise une "fuite" lorsque l'un des opérateurs est intéressé à son niveau personnel. C'est dire, là aussi, le peu de renseignements, quasiment nuls, qui arrivent aux chercheurs, puis, longtemps après, au public. Ce dernier, de son côté, est bien loin d'être au courant de cet aspect actuel, technique et militaire.

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=
=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

/ Observations connues en HAUTE-MARNE pour l'année 1979 /

- Cas n° 1 : F /99/ 52 79 01 13 (01) :
Le Samedi 13 Janvier 1979, Mlle Chantal S., au volant de sa Fiat 128, rentrait au domicile de ses parents, à FRONCLES. Il était environ 1h15 du matin; le ciel était clair. Soudain, elle aperçut, à hauteur de sa vitre, un objet parfaitement sphérique, de la grosseur d'un demi pouce à bout de bras et de couleur orange vif, avançant sur une trajectoire rectiligne. Simultanément, son père qui s'était levé pour prendre un médicament, observa, de la fenêtre de sa cuisine, une énorme sphère orange vif, estimée à 50m de diamètre, qui se déplaçait au-dessus du lieu-dit "Momont" et "Les Tailles-Carrées". Il appela son épouse et tous deux suivirent ce singulier objet pendant 5 minutes avant d'aller se coucher.

- Cas n° 2 : F /99/ 52 79 02 24 (01) :
Le Samedi 24 Février 1979, un automobiliste âgé de 26 ans, qui roulait sur la D.2, vers SAINT-DIZIER, observa un O.V.N.I. qui ressemblait à une boule de lumière incandescente. Cette lumière ne faisait pas mal aux yeux. Le témoin situe le phénomène au-dessus de la FORET du VAL, non loin de MARNAVAL, près de l'étang de la MARINA, près de la D.384. La trajectoire de cet objet semblait représenter une étoile imaginaire à 6 branches. Il disparut subitement, comme en s'éteignant. L'observation dura 10 minutes et le témoin était descendu de sa voiture pour mieux observer l'objet. Aucun bruit particulier ne fut entendu. L'enquête révèle que l'objet plafonnait à une altitude comprise entre 400 et 800m et se trouvait à 2 kilomètres du témoin.

- Cas n° 3 : F /99/ 52 79 03 08 (01) :
Le Jeudi 8 Mars 1979, à 8h35 HL, depuis l'avenue Ashton-Under-Lyne à CHAUMONT, un témoin levant fortuitement la tête eut son regard attiré par une série de gros flashs blancs et éblouissants. Le phénomène était fixe, le flash très puissant malgré

le temps sombre et couvert. La pluie tombait ce soir-là. Ce flash était immobile sous les nuages qui plafonnaient à 1600m et qu'il éclairait. L'observation dura 3 minutes.

- Cas n° 4 : F /99/ 52 79 06 16 (01) :
Le Samedi 16 Juin 1979, 8 personnes s'étaient réunies au lieu-dit "Le Fays", non loin de NOGENT-EN-BASSIGNY, pour une nuit de veille organisée par le GROUPE 5255. Vers 23h40, le groupe s'était rassemblé près des voitures lorsque, soudainement, dans le ciel étoilé, les 8 témoins observèrent ensemble le passage rapide d'un objet ponctuel de la grosseur apparente de Jupiter, à leur verticale, objet qui disparut vers l'Est. Quelques minutes plus tard, un second objet similaire passa très rapidement en suivant le même cap. Sa vitesse était extraordinaire. La minute suivante, 3 autres objets firent de même mais en sens inverse. Deux continuèrent leur course vers l'Ouest à vive allure; le troisième s'arrêta net en pleine course, effectua un virage à 90°, passa la Grande Ourse et disparut dans la Constellation du Dragon. Dans la demi-heure suivante, une douzaine d'objets identiques furent observés. Aux jumelles, la couleur de ces objets était uniformément d'un blanc lumineux.

- Cas n° 5 : F /99/ 52 79 08 03 (01) :
Le Vendredi 3 Août 1979, depuis SAINT-DIZIER, un témoin observa, à 6h50 du matin, un objet sphérique, jaune doré, très lumineux. Sa grosseur apparente était de 3mm à bout de bras. Le phénomène se déplaçait lentement. Puis il stationna durant une trentaine de secondes avant de reprendre sa trajectoire rectiligne en direction de VALCOURT. Il disparut dans une masse nuageuse. Sa vitesse était comparable à celle d'un avion d'aéro-club et il avait un aspect solide. L'observation dura une bonne minute.

- Cas n° 6 : F /99/ 52 79 08 03 (02) :
Le Vendredi 3 Août 1979, un O.V.N.I. fut observé vers 21h10, au-dessus de la FORET du VAL, près de MARNAVAL, depuis ANCERVILLE-GUE, par une mère de famille et son beau-frère. le phénomène se présentait sous l'aspect d'une boule blanche incandescente d'un diamètre apparent de 3mm. L'observation dura 3 minutes. Le mari de la jeune femme, averti, vint se joindre aux deux témoins, équipé d'un appareil-photo, mais l'O.V.N.I. avait disparu dans les nuages. Le ciel était peu nuageux, le plafond compris entre 900 et 7000m.

- Cas n° 7 : F /99/ 52 79 08 23 (01) :
Le Jeudi 23 Août 1979, à 22h20, deux habitants de CHAUMONT observèrent, depuis leur fenêtre, un objet rond, immobile et haut dans le ciel, qui avait la grosseur apparente d'un phare d'auto ou d'une assiette à dessert. Il clignotait rapidement dans le ciel étoilé et sans lune (NL le 22 Août). Allumé, il était de couleur jaune-orangé; éteint, il semblait comme recouvert d'un voile transparent qui n'aurait laissé déborder, sur le dessus, qu'une lumière blanche de néon, diffuse. Il disparut sur place en s'éteignant d'un seul coup, totalement. Aucun bruit ne fut entendu durant toute l'observation qui dura à peu près 5 minutes.

- Cas n° 8 : F /99/ 52 79 11 07 (01) :
Le Mercredi 7 Novembre 1979, à MARNAVAL, vers 7h du matin, Mr K., regardant le ciel, fut intrigué d'y apercevoir une grosse étoile alors que le ciel était complètement couvert. Cette grosse étoile s'éteignit et se ralluma plusieurs fois de suite. Puis, soudainement, alors qu'elle poursuivait sa trajectoire, il sortit des nuages une formation triangulaire de trois étoiles d'aspect rougeâtre, la pointe du triangle vers le haut. Cet ensemble se trouvait sous la grosse étoile très lumineuse et très brillante. Puis le phénomène se dirigea vers la ville de SAINT-DIZIER et disparut dans les nuages. L'observation dura une quarantaine de secondes. Aucun bruit ne fut entendu. Le plafond nuageux se trouvait à 300m d'altitude.

- Cas n° 9 : F /99/ 52 79 12 03 (01) :
Le Lundi 3 Décembre 1979, Mr P., 43 ans, habitant SAINT-DIZIER, regardait le journal télévisé. Il était 22h10 HL. Son attention fut soudain attirée par une forte lumière, alors que l'éclairage public était éteint. Regardant par la fenêtre du salon, il aperçut, passant à la verticale de sa maison, une énorme sphère lumineuse de couleur bleu électrique. L'O.V.N.I. était légèrement plus petit que la pleine lune. Il se déplaçait rapidement en direction de BETTANCOURT, plafonnant à une soixantaine de mètres d'altitude. Il longea le canal de la Marne à la Saône et disparut, caché par les maisons voisines.

- Cas n° 10 : F /99/ 52 79 12 05 (01) :
Le Samedi 5 Décembre 1979, vers 19 HL, une jeune fille qui s'apprêtait à fermer les volets de sa chambre, à NOGENT-EN-BASSIGNY, remarqua, dans le ciel étoilé, la présence d'une sphère parfaite, de couleur jaune citron, ceinturée d'une série d'environ 10 à 12 petites boules rouges, très brillantes, qui tournaient modérément autour d'elle. Une autre petite boule, de couleur verte, se tenait au-dessus de l'ensemble. Le tout était net, statique, et totalement silencieux. Au bout de quelques instants, le phénomène aérien se dirigea vers le Sud-Est, soit en direction de MONTIGNY-LE-ROI, en augmentant rapidement de vitesse pour atteindre celle d'un avion à réaction. Plafonnant dans le secteur du lieu-dit "Les Baraques", cet objet complexe fut également observé par 3 autres témoins adultes. Au total, l'observation dura 20 secondes.

---

/ Observations connues dans la MEUSE pour l'année 1979 7

- Cas n° 1 : F /99/ 55 79 05 14 (01) :
Le Lundi 14 Mai 1979, trois amis sont en observation nocturne depuis quelques heures au lieu-dit "Le Musqueux", près d'ANCERVILLE. Vers 0h15, ils se prennent en photo, utilisant un flash. Au développement du film, apparaîtra la trajectoire insolite d'un objet ovoïde non identifié. L'enquête et l'étude sur le terrain démontreront que le phénomène a "réagi" aux coups de flash, lors des prises de vue, et qu'il se trouvait à une distance de 150m des observateurs.

---

Ce soir-là, il n'y eut aucune manoeuvre de pompiers, de feu d'artifice ou d'activité aérienne dans ce secteur. L'analyse du négatif ne révéla aucune trace de trucage ou de falsification. Une "chose" se trouvait là, invisible à l'oeil.

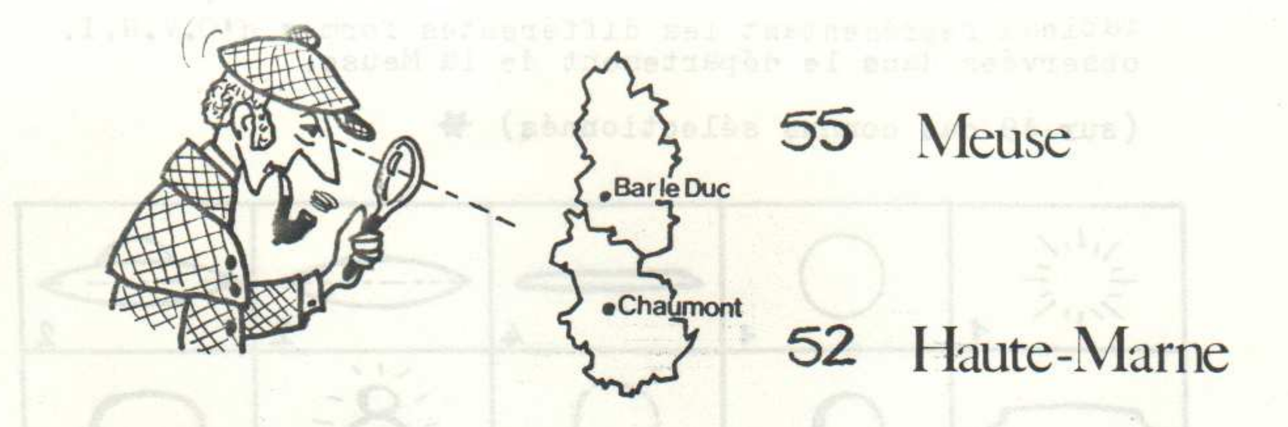
- Cas n° 2 : F /99/ 55 79 06 00 (01) :
Au mois de Juin 1979 (date non précisée), une jeune femme observa les évolutions d'un objet non identifié dont la forme rappelait la planète Saturne. L'O.V.N.I. survola la ville de LIGNY-EN-BARROIS; il se présentait comme une sphère rouge-orangée ceinturée d'un anneau de couleur verdâtre, et il se déplaçait rapidement.

- Cas n° 3 : F /99/ 55 79 10 07 (01) :
Le Dimanche 7 Octobre 1979, vers 19h55 HL, deux amis observèrent un O.V.N.I. depuis les hauteurs du Belvédère de la Vierge Noire au Tannois, près de VELAINES. Ce dernier, aux dires des témoins, ressemblait étrangement à l'objet lumineux photographié à Revigny-sur-Ornain en Juin 1975 par un gendarme. L'O.V.N.I. changea de trajectoire pour se transformer en une sphère rouge-orangée qui fut rejointe par un objet plus petit.

- Cas n° 4 : F /99/ 55 79 11 00 (01) :
Cette observation eut lieu au cours de la dernière semaine du mois de Novembre 1979 (date exacte oubliée par les témoins). Près de LA HOUPETTE, sur la D.4, un jeune couple qui se dirigeait en voiture vers Haironville, aperçut, sur le côté de la route, dans les champs, en contrebas, un objet en forme de coupole lumineuse rougeâtre. Une partie de l'objet posé au sol se trouvait masquée par un arbre et des buissons. Le conducteur voulut descendre de voiture pour aller voir "ce truc", mais suite aux vives inquiétudes de son épouse, renonça à son projet. A ce moment-là, l'O.V.N.I. s'éleva doucement en grossissant de volume. Sa couleur passa du rouge au blanc incandescent. Le jeune couple n'en demanda pas plus et continua sa route.

- Cas n° 5 : F/99/ 55 79 11 26 (01) :
Cette observation eut lieu un Lundi ou un Mardi entre le 25 Novembre et le 1er Décembre 1979 (soit le 26 ou le 27 Novembre 1979), à 0h45 HL. Un agriculteur observa, entre BRILLON et COMBLES-EN-BARROIS, dans le secteur de la FERME ST-MICHEL, un disque blanc énorme qui lançait un faisceau ou tube tronqué de la même couleur et d'un diamètre semblable, éclairant le paysage sur plusieurs kilomètres. Il était stationnaire. Sa couleur devint plus violente, jusqu'à éblouir le témoin. Du blanc, il passa au rose puis au rouge, et il effectua une quarantaine de trajectoires ellipsoïdales dans le sens des aiguilles d'une montre, tout en gardant la même taille et en émettant le même faisceau. Il était suivi d'une traînée rosée assez vive qui allait en s'atténuant. Son centre devint de couleur bleu nuit, avec une couronne rouge vif. Après quelques secondes, il s'éteignit brusquement dans le ciel. Aucun bruit, aucun effet sur le témoin ni sur le moteur de son tracteur pendant l'observation qui dura environ 3 mn.

---




Etude des différents types d'O.V.N.I. observés dans les départements de la Haute-Marne et de la Meuse depuis l'année I954 jusqu'au 3I Décembre I980.

Par THOMÉ Roger

Seuls, les cas régionaux ayant été l'objet d'enquêtes rigoureuses ont été sélectionnés pour nous permettre d'effectuer cette petite étude départementale. D'autres observations, anciennes ou récentes sont encore en cours d'analyse, travail ingrat et de très longue haleine.

La sélection s'échelonne sur I50 cas connus : soit IOI cas pour le département de la Haute-Marne et 49 cas seulement pour celui de la Meuse; cette différence provenant essentiellement, nous en sommes conscients, du manque d'enquêteurs et de correspondants meusiens.

Nous insistons, pour dire que les cas des années I954-I955, faisant parti de cette sélection sont inconnus de la presse régionale et nationale et sont le résultat d'enquêtes approfondies.

C'est volontairement que nous n'avons pas inclus dans notre étude les observations des années I954-I955 figurant dans la presse départementale et, tout particulièrement ceux de l'automne de cette année fertile en incidents ufologiques. Les renseignements concernant ceux-ci ne provenant uniquement que de coupures de presse de journaux locaux de l'époque, retrouvées aux archives départementales à Chaumont et Bar-le-Duc, par conséquent, ils ne sont pas le résultat d'enquêtes sérieuses et dans ce cas il est impossible de se référer à de tels articles pour tenter d'étudier les objets remarqués par les observateurs de l'époque; les articles visant presque uniquement à ridiculiser le phénomène et les témoins en particulier plutôt que d'essayer objectivement d'analyser ce qui a pu être réellement vu.

Exemple : le passage d'un bolide sphérique lumineux (météore) mal interprété par les témoins, sans qu'il y ait eu enquête valable, était alors rapidement baptisé "soucoupe" ou "cigare" par les journalistes alors qu'il n'y a aucun rapport de forme ou d'aspect entre ce qui a été réellement observé et la classique forme soucoupoïdale.

Nouvelle forme d'O.V.N.I. observée dans les deux départements ?

Depuis quelques mois, il semblerait qu'une nouvelle forme d'objet volant nom identifié soit remarquée par des témoins dignes de foi aussi bien en Haute-Marne qu'en Meuse. Il s'agit de rectangles aux arrêtes vives qui étaient blancs lumineux dans deux cas et grisâtre terne dans un autre. Ils ont été vus à très basse altitude, l'un d'entre eux était au sol ou à quelques centimètres seulement au-dessus; tous étaient silencieux. Les incidents se déroulèrent aux dates et heures suivantes : A) I4 Février I980 vers 2Ih45'HL, B) 2I Septembre I980 vers 06h40'HL, C) 27 Novembre I980 entre 20h00'HL et 20h45'HL.

Tableau représentant les différentes formes d'O.V.N.I. observées dans le département de la Meuse.

(sur 49 cas connus sélectionnés) ✱

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 1 | 4 | 2 | 2 |
| 1 | 19 | 1 | 1 | 4 |
| 4 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 2 | 1 | 2 | | |

<u>Formes remarquées :</u>

- Lueur se transformant en gros phare lumineux = I CAS (0,5 %)
- Disque ou Rond = I CAS (0,5 %)
- Disque plat = 4 CAS ( 2 %)
- Disque bombé = 2 CAS ( I %)
- Disque avec dôme = 2 CAS ( I %)
- Assiette renversée = I CAS (0,5 %)
- Boule ou sphère = I9 CAS (9,5 %)
- Boules superposées = I CAS (0,5 %)
- Ovoïde (en forme d'oeuf) = 4 CAS ( 2 %)
- Cigare = 4 CAS ( 2 %)
- Cylindre = I CAS (0,5 %)
- Banane ou croissant = I CAS (0,5 %)
- Rectangle = I CAS (0,5 %)
- Objet en forme de Saturne = I CAS (0,5 %)
- Gros points lumineux = 2 CAS ( I %)
- Masse lumineuse allongée = I CAS (0,5 %)
- Bol ou demi-sphère = 2 CAS ( I %)

<u>REMARQUES</u> : I°) Dans 4 des cas sélectionnés, des photos du phénomène furent prises par les témoins.

2°) Dans un autre cas, une séquence de film super 8 m/m fut faite par un autre témoin.

3°) Dans deux des 49 cas, des boules ou sphères volaient en formation, effectuant une sorte de ballet aérien ou manège (I % des cas)

4°) On notera deux cas avec présence d'humanoïdes, l'un avec objet (sphère), l'autre sans.

Tableau représentant les différentes formes d'O.V.N.I. observées dans le département de la Haute-Marne.

(sur IOI cas connus sélectionnés) ✱

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 43 | 2 | 2 | 2 | 3 |
| 1 | 10 | 3 | 6 | 1 |
| 1 | 2 | 1 | 2 | 1 |
| | 2 | 1 | 2 | 2 |
| A 1 | B 1 | C 1 | 1 | 3 |
| 1 | 1 | 1 | 3 | |

Formes remarquées :

| | | | |
|---|---|---|---|
| - Boule ou sphère | = | 43 CAS | (43 %) |
| - Rond | = | 2 CAS | ( 2 %) |
| - Disque plat | = | 2 CAS | ( 2 %) |
| - Disque bombé | = | 2 CAS | ( 2 %) |
| - Disque avec dôme | = | 3 CAS | ( 3 %) |
| - Forme imprécise | = | I CAS | ( I %) |
| - Ovoïde (en forme d'oeuf) | = | IO CAS | (IO %) |
| - Gros points lumineux | = | 3 CAS | ( 3 %) |
| - Cigare | = | 6 CAS | ( 6 %) |
| - Tube de lumière | = | I CAS | ( I %) |
| - Cylindre | = | I CAS | ( I %) |
| - Forme allongée | = | 2 CAS | ( 2 %) |
| - S.V. classique | = | I CAS | ( I %) |
| - Banane ou croissant | = | 2 CAS | ( 2 %) |
| - Toupie | = | I CAS | ( I %) |
| - Trapèze | = | I CAS | ( I %) |
| - Rectangle | = | 2 CAS | ( 2 %) |
| - Sphère avec satellites | = | I CAS | ( I %) |
| - Objet en forme de Saturne | = | 2 CAS | ( 2 %) |

| | | | |
|---|---|---|---|
| - Cercles concentriques | = | 2 CAS | ( 2 %) |
| - Formes diverses | = | 3 CAS | ( 3 %) |
| - Gros flash | = | I CAS | ( I %) |
| - Bol ou demi-sphère | = | 3 CAS | ( 3 %) |
| - Forme soucoupoïdale sans dôme | = | I CAS | ( I %) |
| - Cône | = | I CAS | ( I %) |
| - Ballon de rugby | = | I CAS | ( I %) |
| - Triangle | = | 3 CAS | ( 3 %) |

REMARQUES : I°) Dans IO des cas haut-marnais sélectionnés, des photos du phénomène ont été prises par les témoins.

2°) Dans l'un des IOI cas retenus, une séquence de film super 8 m/m fut prise par l'un des témoins oculaires.

3°) Dans 9 cas, des boules ou sphères volaient en formation, effectuant une sorte de ballet aérien ou manège (9 % des cas)

4°) On notera, pour la Haute-Marne, 3 cas avec présence d'humanoïdes isolés, sans objet à proximité, dans un cas l'un d'entre eux se trouvait (avec le témoin) dans un large "tube de lumière" blanche

5°) Dans les formes diverses (cases A B C) on y trouve : A) un objet en forme de chenillette, B) un autre en forme de caisson avec quatre feux rouges et C) un autre objet ayant l'aspect d'une sorte de capuchon avec une petite protubérance.

Synthèse

Un coup d'oeil rapide permet de se rendre facilement compte que dans les I50 cas sélectionnés pour cette présente étude, les objets sphériques, les ovoïdes et les cigares prédominent très nettement dans toutes les observations diurnes ou nocturnes sur chaque département, les autres cas se partageant les autres formes.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| - HAUTE-MARNE (52) | Boules ou sphères | = | 43 | cas |
| | Ovoïdes | = | IO | cas |
| | Cigares | = | 6 | cas |
| - MEUSE (55) | Boules ou sphères | = | I9 | cas |
| | Ovoïdes | = | 4 | cas |
| | Cigares | = | 4 | cas |

Soit au total : 62 Boules ou sphères, I4 objets Ovoïdes et IO Cigares.







## Les couleurs du phénomène

Dans la même étude nous avons inclus les différentes sortes de couleurs remarquées par les témoins oculaires dans les deux départements cités. Tout de suite on s'aperçoit que l'orange, le rouge, le rouge-orangé et le blanc caractérisent les couleurs du phénomène.

Ainsi les couleurs principales, pour la Haute-Marne (52) sont les suivantes :

I°) l'orange = 22 cas haut-marnais
2°) le rouge-orangé = II cas " "
3°) le blanc = I4 cas " "
4°) le rouge vif = I0 cas " "

Pour la Meuse (55), les couleurs dominantes sont les suivantes :

I°) le rouge-orangé = II cas meusiens
2°) l'orange = 8 cas "
3°) le blanc = 9 cas "

A signaler que le nuancier Pantone de Letraset a été utilisé lors des enquêtes auprès des témoins ainsi que pour cette présente étude.

On remarquera que dans I4 cas haut-marnais, les objets volants non identifiés avaient 2 couleurs et dans 8 autres observations, s'étant déroulées dans ce même département, ils avaient alors plus de deux couleurs.

En Meuse, dans 8 cas, les objets observés possèdaient deux couleurs. Dans 4 autres incidents, ceux-ci avaient également plus de deux couleurs.

En additionnant les couleurs rouge-orangée et l'orange des I50 cas haut-marnais et meusiens sélectionnés, on obtient un total de 52 cas où il y a une très nette dominante orange, en fait, une sorte d'invariant du phénomène. Pour le blanc lumineux, au total on trouve 23 cas où le phénomène était de cette couleur.

### Déduction

Suite à la présente étude départementale s'échelonnant sur I50 cas, concernant les différentes formes d'O.V.N.I. observées et les couleurs remarquées par les nombreux témoins dignes de foi, on peut en déduire après de minutieuses et longues enquêtes sur le terrain, que ni les couleurs notées, ni la grande variété des formes d'objets ne peuvent s'apparenter à des aéronefs, des missiles, des ballons, des phénomènes météorologiques ou atmosphériques ou encore à des objets astronomiques (Lune, étoiles, planètes, météores), le mystère reste donc entier !



Les couleurs du phénomène en HAUTE-MARNE et en MEUSE

(Etude statistique portant sur I50 cas sélectionnés)

(sur IOI cas)

HAUTE-MARNE 52

22

Cas connus

Rouge

Orange

Rouge-Orange

Blanc

Jaune doré

Jaune vif ou citron

Jaune Pâle

Bleu Vert

Verdâtre

Vert

Blanc bleuté

Arc-en-Ciel

Gris métallique

Noir sombre

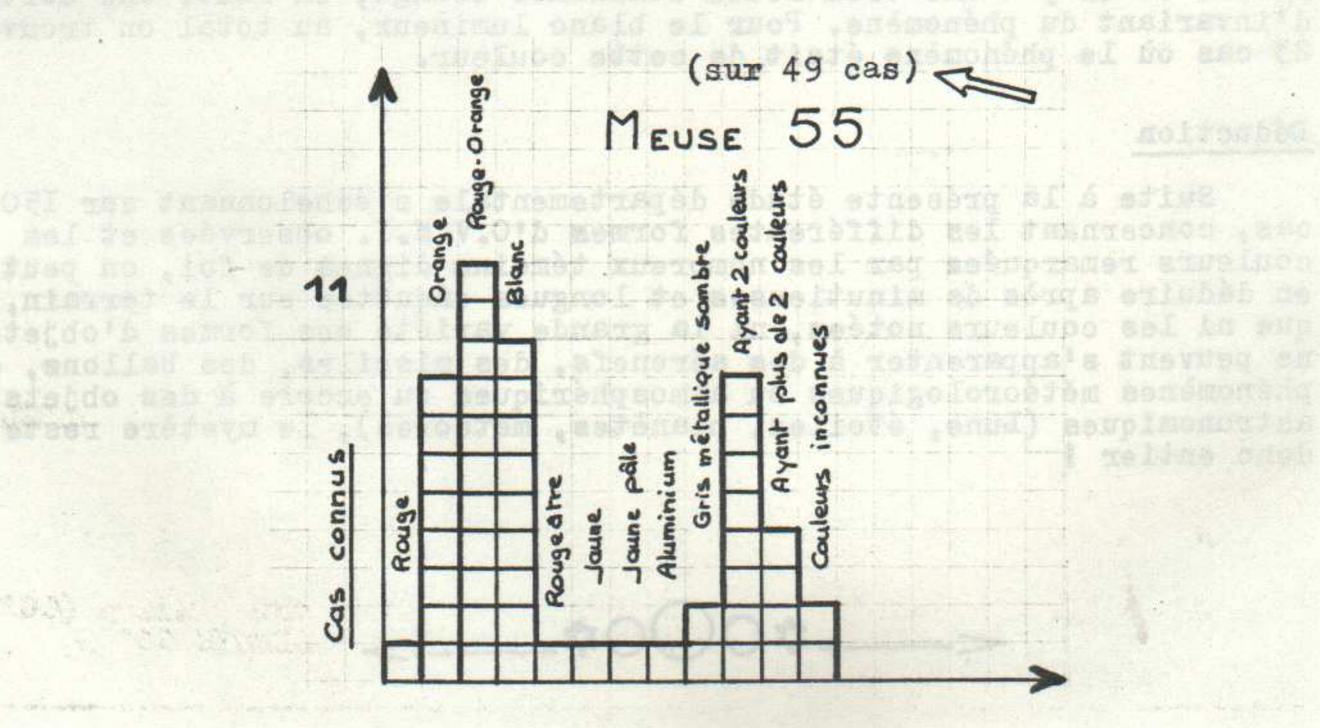
Aluminium

Irisé

Ayant 2 couleurs

Ayant plus de 2 couleurs

Couleur inconnue



NOTES...
ANNONCES DIVERSES...




- N'oubliez-pas de nous faire connaître toutes les observations dont vous pouvez avoir connaissance. MERCI !

- Soyez actifs ! seule l'union de tous nos efforts nous permettra d'avancer dans l'étude du phénomène

- Il est hautement souhaitable que les contacts entre enquêteurs (LDLN et GROUPE 5255) s'amplifient sur nos départements, notamment à chaque fois qu'il y a enquête, vague locale d'observations, cas observés au sol ou à proximité revêtant une importance particulière. N'hésitez pas à nous écrire ou contacter à l'une des adresses indiquées

- Faites des adhésions autour de vous, plus nous serons nombreux mieux vous serez informés de l'activité ufologique dans nos deux départements

- Si vous changez d'adresse, S.V.P. : n'oubliez pas de nous le signaler afin que la revue continue à vous être envoyée régulièrement

APPEL A TEMOINS 

Le GROUPE 5255 (Délégation régionale de "LUMIERES DANS LA NUIT") recherche les personnes ayant été témoins de phénomènes O.V.N.I. ou autres manifestations insolites sur les départements de la HAUTE-MARNE et de la MEUSE (observations anciennes ou récentes)

D'autre part nous serions heureux de prendre contact avec les témoins des manifestations de boules lumineuses remarquées sur la région de SAINT-DIZIER et environs, le LUNDI 27 OCTOBRE 1980 en soirée.

-Discrétion et anonymat assurés-

D'AVANCE MERCI !

- 4 revues ufologiques internationales sérieuses

I) "LUMIERES DANS LA NUIT" (LDLN)
Mr Raymond VEILLITH "Les Pins" - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON, FRANCE. Spécimen sur demande.

2) "INFORESPACE" organe de la SOBEPS
Mr Lucien CLEREBAUT Avenue Paul Janson, 74 - 1070 BRUXELLES, BELGIQUE.

3) "FLYING SAUCER REVIEW" (FSR)
Mr Charles BOWEN PO Box 25 - BARUET, HERTS. EN 5 2 NR, ANGLETERRE.

4) "INTERNATIONAL UFO REPORTER" du Center For UFO Studies (CUFOS)
Dr J.Allen HYNEK PO Box II - NORTHFIELD, ILLINOIS 60093, ETATS-UNIS.

---